RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1957 B 17163
Numéro SIREN : 572 171 635
Nom ou dénomination : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2019 sous le numéro de dépôt 32984

20190329842018

DATE DEPOT : 10/05/2019

N° DE DEPOT : 32984

N° GESTION : 1957B17163

N° SIREN : 572171635

DENOMINATION : CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)

ADRESSE : 17 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

MILLESIME : 2018

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Membre de Nexia International

ERNST & YOUNG et Autres

Copie Certifiée conforme
Le 23/04/19

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
10 MAI 2019
Sous le N° : 32984

CA Indosuez Wealth (France)

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES
Membre de Nexia International
31, rue Henri-Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 640.000
331 057 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CA Indosuez Wealth (France)

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société CA Indosuez Wealth (France),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CA Indosuez Wealth (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1er janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposée dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe aux comptes consolidés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Reconnaissance des revenus des commissions nets de rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie

Point clé de l'audit	Notre réponse
Les revenus des commissions OPCVM et Assurance vie nets de rétrocessions représentent, au 31 décembre 2018, M€ 87 dans les comptes consolidés. Comme indiqué dans les notes 1.2 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les commissions et rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Nous identifions ce risque comme un point clé de l'audit, car l'utilisation d'un modèle estimatif implique un risque que les revenus ne soient pas enregistrés ni pour la bonne période ni pour le bon montant.	Nous avons pris connaissance du processus et des contrôles mis en place pour comptabiliser les commissions et les rétrocessions sur les OPCVM et les Assurances vie notamment en procédant à des échanges avec la direction financière. Nos travaux d'audit ont entre autres consisté à : ► examiner analytiquement les évolutions des comptes impactés par ces commissions et rétrocessions (bilan et compte de résultat) ; ► comparer a posteriori les montants comptabilisés lors des clôtures antérieures avec les commissions et rétrocessions effectivement encaissées ou décaissées ; ► analyser, sur la base d'échantillons, certaines factures afin d'identifier l'exercice de rattachement de celles-ci ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES *Membre de Nexia International*	ERNST & YOUNG et Autres
Laurent Cazebonne	Matthieu Préchoux

CA INDOSUEZ WEALTH (France)

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2018

Arrêtés par le Conseil d'Administration de CA Indosuez Wealth (France)
en date du 8 février 2019

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France)
en date du 18 avril 2019

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2018

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'€uros)	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés	12 959	13 229
Intérêts et charges assimilées	-4 881	-5 056
Commissions (produits)	190 561	201 511
Commissions (charges)	-61 737	-76 199
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 361	3 029
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	*20*	
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	*3 341*	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-7	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recycl	*-7*	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		973
Produits des autres activités	1 526	243
Charges des autres activités	-4 494	-276
PRODUIT NET BANCAIRE	**137 288**	**137 454**
Charges générales d'exploitation	-103 896	-99 035
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 041	-2 667
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**31 351**	**35 752**
Coût du risque	1 416	-914
RESULTAT D'EXPLOITATION	**32 767**	**34 838**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	**32 767**	**34 838**
Impôts sur les bénéfices	-11 505	-12 390
RESULTAT NET	**21 262**	**22 448**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**21 262**	**22 448**
Résultat par action (en €uros)	3,84	4,06

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 966

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2018

(en milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		21 262	22 448
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		-485	43
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)		9	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-476	43
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		166	-14
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-310	29
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			-1250
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		0	-1250
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence			430
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		0	-820
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-310	-791
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		20 952	21 657
Dont part du Groupe		20 952	21 657
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES	381 012	378 351	378 351
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	115	14	14
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	75		
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	104	380	380
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	378		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	378		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE		530	530
ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	1 170 645	1 102 364	1 102 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	90511	90511
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042	1011853	1012138
Titres de dettes	4 491		
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	11 700	12 573	12 475
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	82 848	87 888	87 888
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 778	7 881	7 881
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 157	40 825	40 825
TOTAL DE L'ACTIF	1 686 937	1 630 806	1 630 993

BILAN PASSIF

(en milliers d'€uros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	22	61	61
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*22*		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 951	1 068	1 068
PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	1 363 331	1 307 720	1 307 720
Dettes envers les établissements de crédit	*125 814*	*80 556*	*80 556*
Dettes envers la clientèle	*1 237 517*	*1 205 683*	*1 205 683*
Dettes représentées par un titre		*21 481*	*21 481*
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	436	3 175	3 175
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	115 454	122 272	122 272
PROVISIONS	23 093	20 192	20 192
TOTAL DES DETTES	1 504 287	1 454 488	1 454 488
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	182 650	176 318	176 505
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 918	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	59 594	50 961	51 168
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-3 124	-2 030	-2 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 262	22 448	22 448
TOTAL DU PASSIF	1 686 937	1 630 806	1 630 993

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€uros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2017	82 949	21 968	0	69 166	-1 239	0	172 874	0	172 874
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2017				-27 616			-27 616		-27 616
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				9 588			9 588		9 588
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	*0*	*0*	*0*	*-18 028*	*0*	*0*	*-18 028*	*0*	*-18 028*
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	*0*	*0*	*0*	*0*	*-789*	*0*	*-789*	*0*	*-789*
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2017				0		22 448	22 448		22 448
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	82 949	21 968	0	51 110	-2 028	22 448	176 505	0	176 505
Affectation du résultat 2017				21 124		-21 124	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2018	82 949	21 968	0	72 292	-2 028	1 324	176 605	0	176 505
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (2)				-187			-187		-187
Capitaux propres au 1er janvier 2018	82 849	21 968	0	72 105	-2 028	1 324	176 318	0	176 318
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2018				-30 673			-30 673		-30 673
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				16 018			16 019		16 019
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				34			34		34
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	*0*	*0*	*0*	*-14 620*	*0*	*0*	*-14 620*	*0*	*-14 620*
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	*0*	*0*	*0*	*0*	*-310*	0	-310	*0*	-310
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2018				0		21 262	21 262		21 262
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2018	82 849	21 868	0	57 872	-2 338	22 686	182 837	0	182 650

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle
(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Résultat avant impôts	32 767	34 938
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 041	2 667
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence Résultat net des activités d'investissement Résultat net des activités de financement Autres mouvements	2 479 3 557	1 812 12 5 944
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	8 077	10 535
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	44 423	8 791
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-79 358	173 802
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-25 851	103 790
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-5 786	4 168
- Impôts versés	-13 200	-16 389
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-79 772	274 162
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-38 928	319 635
+/- Flux liés aux participations (1)		-12
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13 270	-6 373
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-13 270	-6 385
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-14 654	-18 028
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	-14 654	-18 028
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-66 852	295 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	468 295	173 211
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	378 351	81 963
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	89 944	91 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	401 922	468 295
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	361 012	378 351
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	40 910	89 944
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-66 373	295 084

* Composé du solde net du poste "Caisse et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en *activités abandonnées*.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors *intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole*)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période"

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 14 654 milliers d'euros pour l'année 2018

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France)

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1er JANVIER 2018

Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

Cf Fichier Excel – Onglet FTA X1

Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

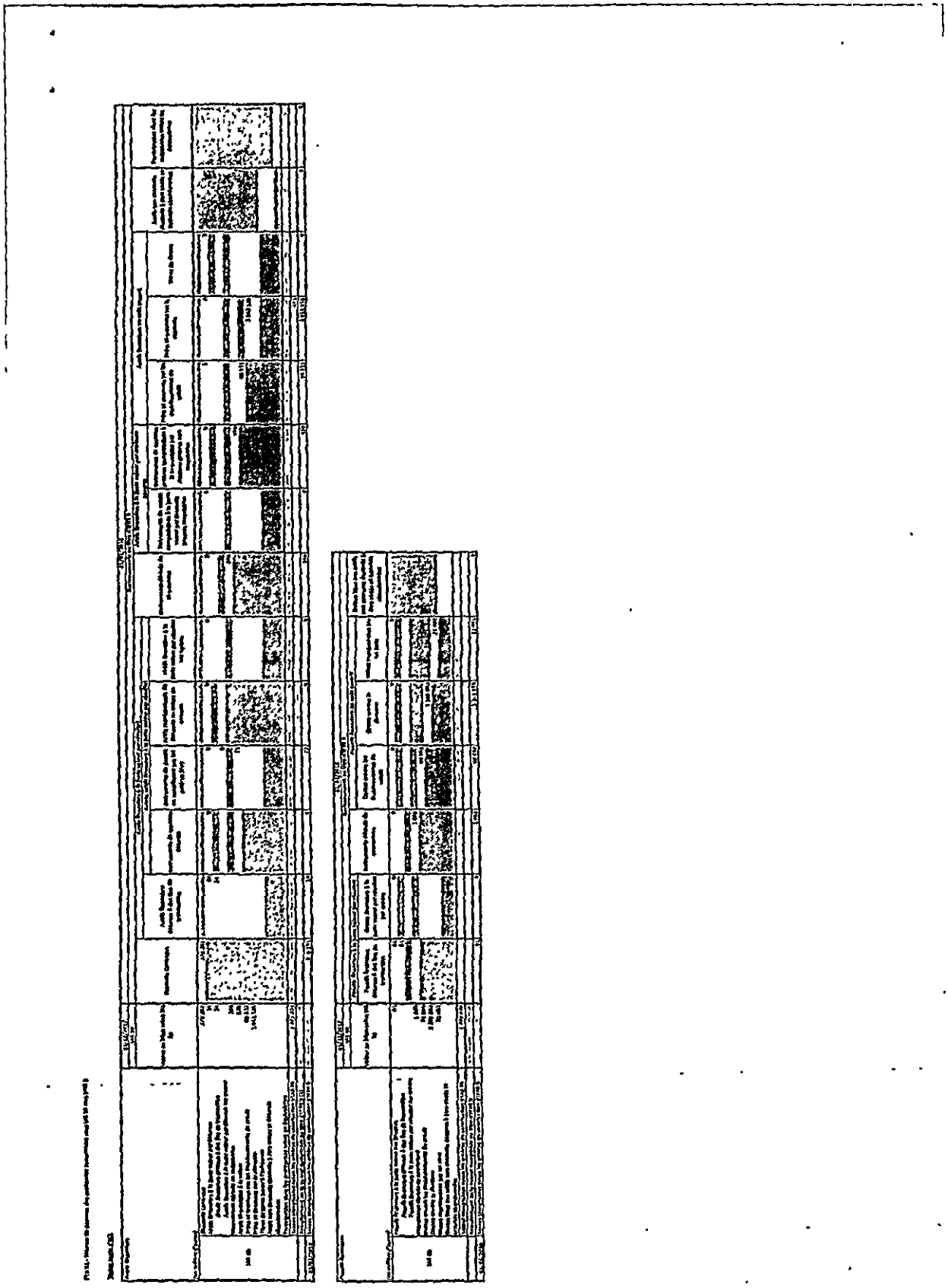
Cf Fichier Excel – Onglet FTA X2

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement du fait de la mise en application d'IFRS 9

Cf Fichier Excel – Onglet FTA X3

Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

Cf Fichier Excel – Onglet FTA X4



7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

FTA X3 - Informations liées aux changements de catégorie comptable lors de la mise en place d'IFRS 9

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement lors de la première application

Actifs - Reclassements à la date de première application	31/12/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gains/Pertes comptabilisés en résultat net	Gains/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Total	0	0	0	0	0

NOTE X4 - Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

(en milliers d'euros)	Impact de 1ère application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	176 505	176 505	
Incidence sur les réserves	597	597	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	0		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	776		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables : reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)			
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	0		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)			
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champ d'IAS 37 et IFRS 15, engagements hors bilan)	-187		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti			
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	597		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-8	-8	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-8		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-8		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-776	-776	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-776		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	-776		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 9	-181	-187	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	176 318	176 318	0

ETAT ETAT

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 *Instruments financiers* Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 *Instruments finonciers* Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 *Contrats de location* Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019	Oui
IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1er janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se sont poursuivis sur 2016. Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme, a choisi les solutions informatiques nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et a réalisé au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.
Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1er janvier 2019, et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicable au 1er janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que *CA Indosuez Wealth (France)* utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

o Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

  Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de CA Indosuez Wealth (France) pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

  On distingue trois modèles de gestion :

  - Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
  - Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
  - Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

    Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

  Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

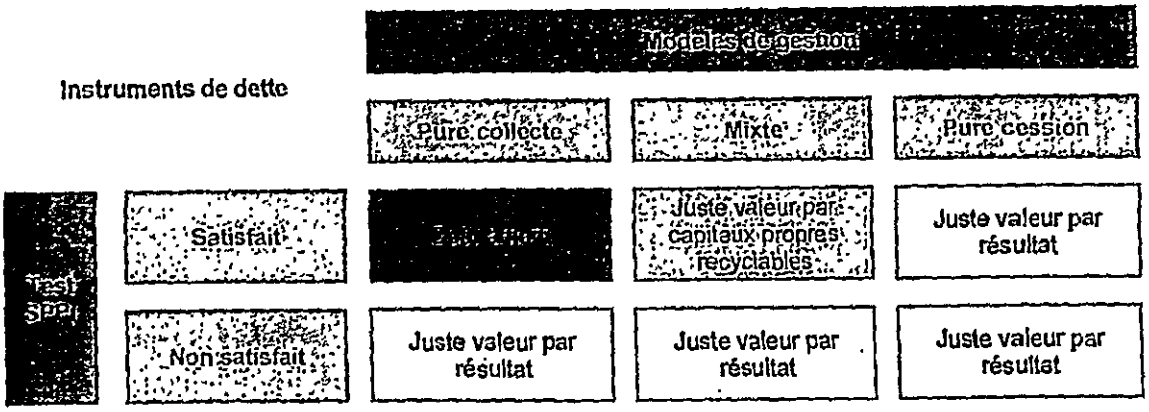
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des carectéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

  Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel CA Indosuez Wealth (France) détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif

financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, CA Indosuez Wealth (France) continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que CA Indosuez Wealth (France) appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ;
- passifs financiers au coût amorti ;
- produits de la collecte

o Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

o Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

o Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

o Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en

provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ ***Provisionnement pour risque de crédit***

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, CA Indosuez Wealth (France) comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*"Expected Credit Losses"* ou *"ECL"*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances au titre de contrats de location-financement relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

- *Risque de crédit* et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket* 2, puis en *bucket* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

  - Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de "défaut" est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le

régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

• Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket* 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 à *Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, CA Indosuez Wealth (France) utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket* 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket* 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de

dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Bucket 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs "restructurés", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit net bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket* 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- Le comptabilité de couverture

  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.
Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

  - Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;

- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de CA Indosuez Wealth (France).

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) intégre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

  - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, CA Indosuez Wealth (France) compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ ***Gains ou pertes nets sur instruments financiers***

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ *Engagements de financement et garanties financières donnés*

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :
- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS *15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".*

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

CA Indosuez Wealth (France) identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;

- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

> Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

    a) soit sur la même entité imposable,

    b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA *Indosuez Wealth (France)* a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- · en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;

- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

2.1 Événements significatifs de la période

➢ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2018**

Néant

➢ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2018**

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres sont enregistrés au sein du portefeuille « Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2018, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements. Cette direction est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion , chapitre " facteurs de risque " comme le permet la norme IFRS7 . Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers .

3.1 Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://luteciа/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

3.1.1 : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - Bucket 1 et Bucket 2 et "Actifs dépréciés" – Bucket 3) sont explicitées dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit".

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018							0	0	0
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 467	0	0	0	0	0	4 467	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	4 330						4 330	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	137						137	0	
Total	4 467	0	0	0	0	0	4 467	0	4 467
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	24						24		
Au 31 décembre 2018	4 491	0	0	0	0	0	4 491	0	4 491

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	90 511						90 511	0	90 511
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	90 511	0	0	0	0	0	90 511	0	90 511
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...							0	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres							0	0	
Total	90 511	0	0	0	0	0	90 511	0	90 511
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-48 199						-48 199		
Au 31 décembre 2018	42 312	0	0	0	0	0	42 312	0	42 312
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

http://mediaurl.media/ged/document.asp?a=1&gestion=195/B17163...

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	1 012 677	-239	2 445	-46	1 449	-1 392	1 016 771	-1 677	1 015 094
Transferts d'actifs en cours de vie d'un *bucket* à l'autre							0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	1 012 877	-239	2 445	-46	1 449	-1 392	1 016 771	-1 677	1 015 094
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	120	-119	-37	36	-50	21	33	-62	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	120	-120					120	-120	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...			-37	37	-50	21	-87	58	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres		1		-1			0	0	
Total	1 012 997	-358	2 408	-10	1 399	-1 371	1 016 804	-1 739	1 015 065
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	109 166		-189				108 977		
Au 31 décembre 2018	1 122 163	-358	2 219	-10	1 399	-1 371	1 125 781	-1 739	1 124 042
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable relatives aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes
Rien n'est pasd déclaré sur notre palier

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	80 121						80 121	0	80 121
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	80 121	0	0	0	0	0	80 121	0	80 121
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-4 942	0	0	0	0	0	-4 942	0	
Nouveaux engagements donnés							0	0	
Extinction des engagements							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	-4 942						-4 942	0	
Au 31 décembre 2018	75 179	0	0	0	0	0	75 179	0	75 179

... / BI / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://luteciа/lutecia/gea/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de garanties (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	74 310						74 310	0	74 310
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	74 310	0	0	0	0	0	74 310	0	74 310
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	7 431	0	0	0	0	0	7 431	0	
Nouveaux engagements donnés							0	0	
Extinction des engagements							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie							0	0	
Variations de périmètre							7 431	0	
Autres	7 431								
Au 31 décembre 2018	81 741	0	0	0	0	0	81 741	0	81 741

60 sur 242 13/05/2019

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Exposition maximale au risque de crédit et effets des actifs détenus en garantie et autres rehaussements de crédits

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture						
Total	0	0	0	0	0	0

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement	
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	1 170 845	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit	42 312					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042					
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28					
Titres de dettes	4 491					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	1 170 845	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28	0	0	0	0	0

Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement	
(en milliers d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	81 741					
dont : engagements dépréciés en date de clôture						
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	75 179					
dont : engagements dépréciés en date de clôture						
Total	156 920	0	0	0	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0

Les montants présentés sont nets de dépréciations pour les actifs et net de provisions pour les engagements hors-bilan. Les opérations réseau sont exclues car elles ne sont pas considérées comme porteuses de risque de crédit.

2.1.3 : Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. [Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit"].

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

1) Actifs financiers modifiés : actifs financiers restructurés au cours de la période

(en milliers d'euros)	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			
Prêts et créances sur la clientèle			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			
Titres de dettes			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			

2) Actifs financiers modifiés : actifs restructurés transférés depuis le Bucket 2 ou le Bucket 3 vers le Bucket 1 au cours de la période

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Titres de dettes	
Total	0

3.3.4 ; Exposition au risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risque et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

1.1 Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018 Valeur comptable Actifs sains			
		Actifs sains à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs sains à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	829 855	2 219		832 074
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%			515	515
Total Clientèle de détail		829 855	2 219	515	832 589
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	339 111			339 111
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
	PD = 100%			884	884
Total Hors clientèle de détail		339 111	0	884	339 995
Dépréciations		-856	-10	-1 373	-1 739
Total		1 168 108	2 209	26	1 170 845

(en milliers d'euros)	Encours bruts	Dont encours d'actifs financiers en défaut individuels	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	90 511				90 511
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	226 041	901	-661		225 381
Clientèle de détail	787 486	548	-482		786 967
Total *	1 104 038	1 449	-1 392	0	1 102 649
Valeurs au bilan	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 Milliers

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

1.2 Engagements par signature

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018 Montant de l'engagement Engagements sains			
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	59 569			59 569
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Clientèle de détail		59 569	0	0	59 569
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	15 610			15 610
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
Total Hors clientèle de détail		15 610	0	0	15 610
Provisions (1)					
Total		75 179	0	0	75 179

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018 Montant de l'engagement Engagements sains			
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	38 690			38 690
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Clientèle de détail		38 690	0	0	38 690
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	43 051			43 051
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Hors clientèle de détail		43 051	0	0	43 051
Provisions (1)					0
Total		81 741	0	0	81 741

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan

3.1.5 Concentration du risque de crédit par agent économique - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	*En cumulé*
Administration générale Banques centrales Etablissements de crédit Grandes entreprises Clientèle de détail			
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0
	[redacted]	Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	*En cumulé*
Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque			

5.1.6 : Evaluation de la concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale				0
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	46 803			46 803
Grandes entreprises	292 308		884	293 192
Clientèle de détail	829 855	2 219	515	832 589
Dépréciations	-358	-10	-1 371	-1 739
Total	1 168 608	2 209	28	1 170 845

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale		
Grandes entreprises	474 290	562 699
Clientèle de détail	763 227	642 984
Total Dettes envers la clientèle	1 237 517	1 205 683

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

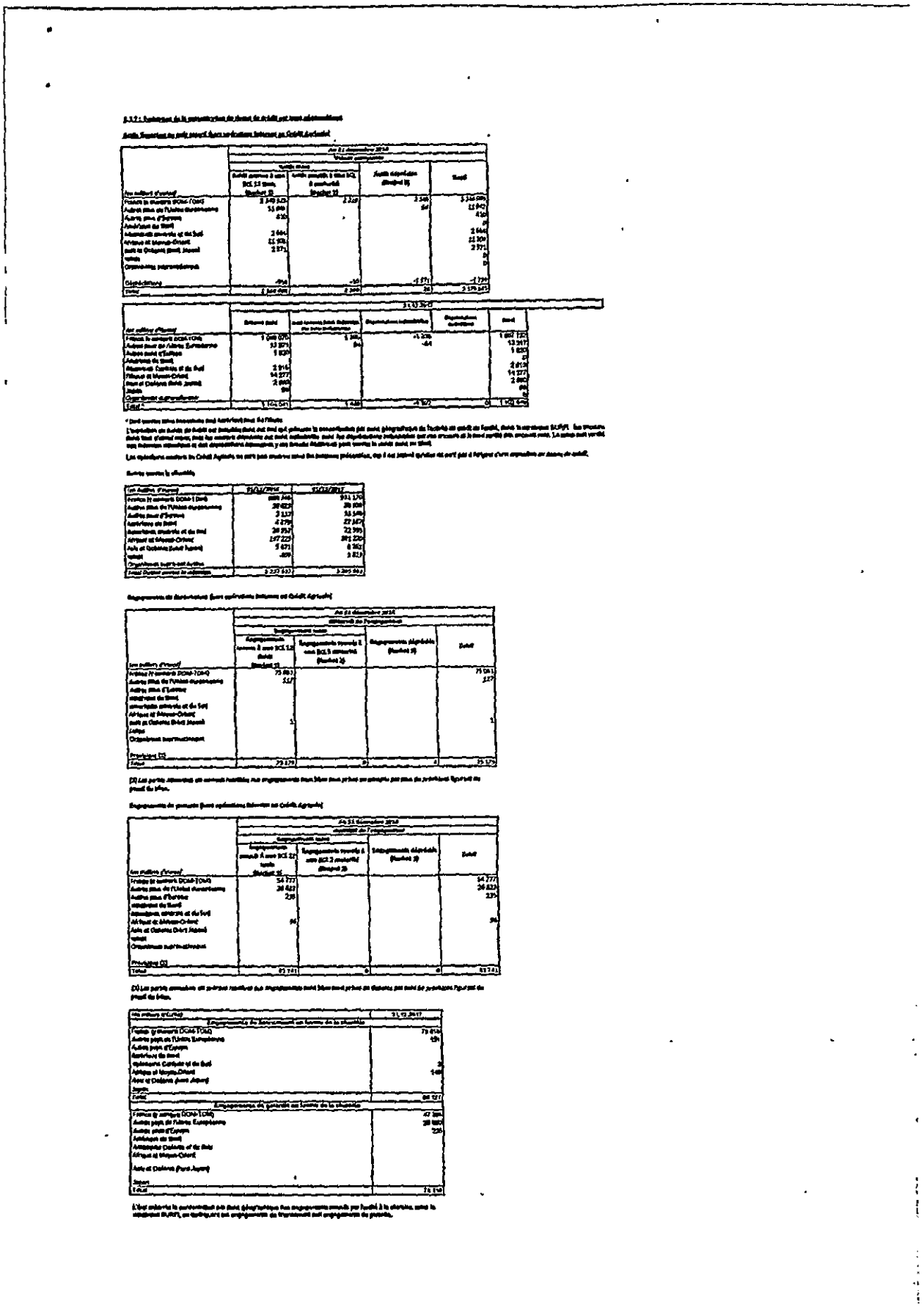
	Au 31 décembre 2018				31/12/2017
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains				
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	
Administration générale				0	
Banques centrales				0	
Etablissements de crédit				0	
Grandes entreprises	15 610			15 610	11 352
Clientèle de détail	59 569			59 569	68 769
Provisions (1)				0	
Total	75 179	0	0	75 179	80 121

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2018				31/12/2017
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains				
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	
Administration générale				0	
Banques centrales				0	
Etablissements de crédit	30 000			30 000	
Grandes entreprises	13 051			13 051	40 852
Clientèle de détail	38 690			38 690	33 458
Provisions (1)				0	
Total	81 741	0	0	81 741	74 310

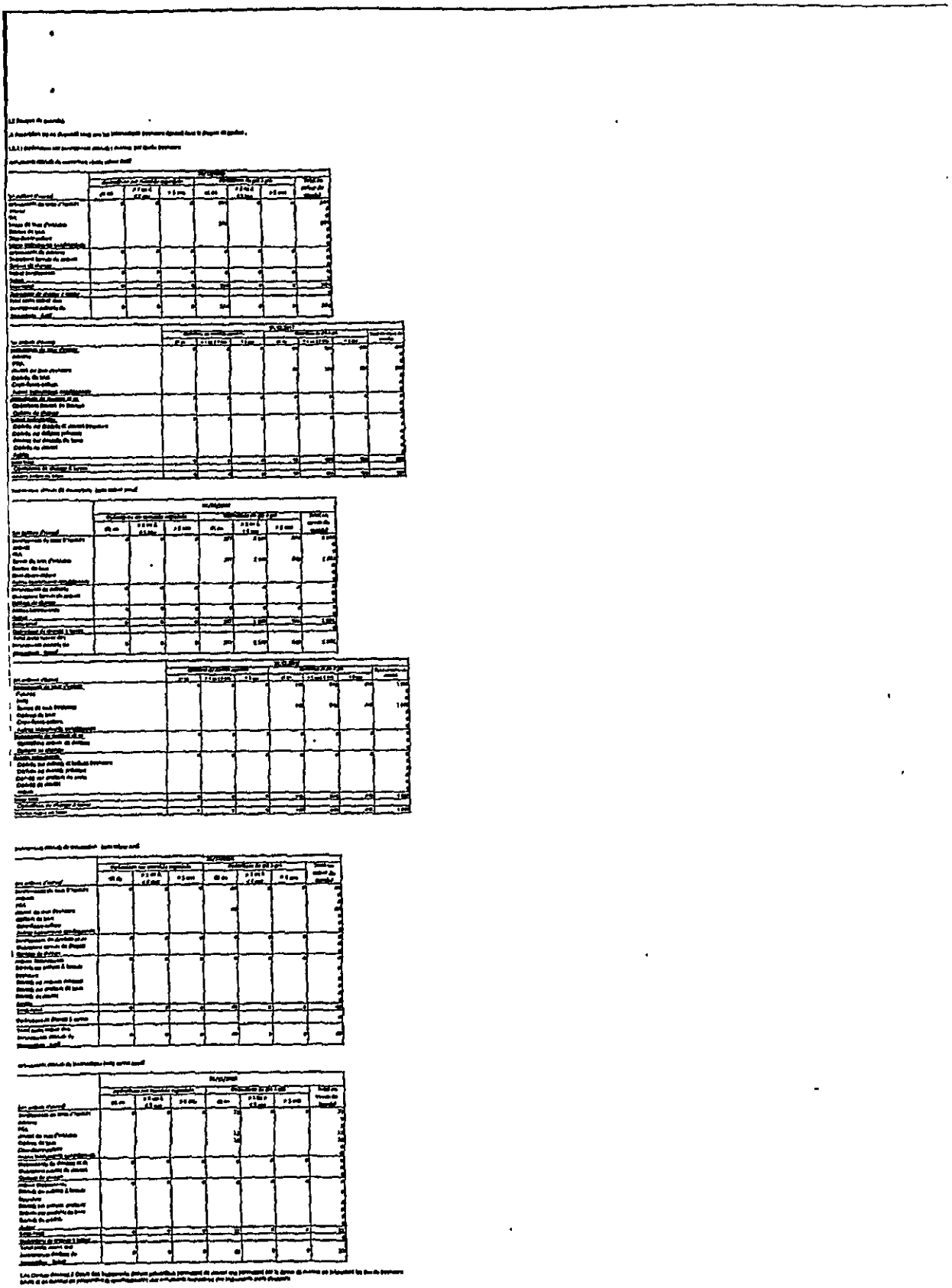
(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



3.1.8 : Actifs financiers en souffrance par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et créances	0	0	-358	0	0	-10	0	0	-1 371
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail			-358			-10			-1 371
Total	0	0	-358	0	0	-10	0	0	-1 371

(en milliers d'Euros)	31.12.2017						31.12.2017
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres						92	-778
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	57	-1 392
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0	1	-901
Total	0	0	0	0	0	56	-402
						149	-2 168



3.2.2 : Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'€uros)	31.12.2018 Total encours notionnel	31.12.2017 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	386 221	178 443
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	386 221	175 635
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		2 808
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	4 863	23 129
. Opérations fermes de change		
. Options de change	4 863	23 129
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	391 084	201 572
. Opérations de change à terme	405 915	411 599
Total	796 999	613 171

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'Euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 559 740	1 465 238	1 572 864	1 368 588
JPY	1 070	1 076	103	105
USD	12 061	77 291	21 234	110 074
AUTRES DEVISES	826	7 398	1 312	9 721
AUTRES DEVISES DE L'UE	13 240	135 934	38 921	146 746
Total bilan	1 586 937	1 586 937	1 634 234	1 634 234

Les participations non consolidées

(En milliers d'€uros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
OSEO/ SOFARIS	131	0,01%	131	0,01%
VALSAUME IMMOBILIER	7	100,00%	0	100,00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1,00%	0	1,00%
LESICA	93	2,00%	92	2,00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30,15%	8	30,15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0,25%	10	0,25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	249	-	241	-

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

3.3.1 : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)	31.12.2018				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 440	872			42 312
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	201 544	297 878	555 617	70 742	1 125 781
Total	242 984	298 750	555 617	70 742	1 168 093
Dépréciations					-1 739
Valeurs nettes au bilan					1 166 354

(En milliers d'Euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 511				90 511
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	228 493	414 013	343 599	27 425	1 013 530
Total	319 004	414 013	343 599	27 425	1 104 041
Dépréciations					-1 392
Valeurs nettes au bilan					1 102 649

3.3.2 : Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)	31.12.2018				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 814	65 000			125 814
Dettes envers la clientèle	1 223 470	14 047			1 237 517
Total	1 284 284	79 047	0	0	1 363 331
Valeur au bilan					1 363 331

(En milliers d'Euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle	1 194 488	11 185			1 205 683
Total	1 255 044	31 195	0	0	1 286 239
Valeur au bilan					1 286 239

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

3.3.3 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées par DRAC

(en milliers d'Euros)	31.12.2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	0					0
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'Euros)	31.12.2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	21 481					21 481
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	21 481	0	0	0		21 481
Valeur au bilan						21 481
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

3.3.4 : Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31.12.2018					
(en milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché ».

	31.12.2017					
(en milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						0

3.4. Comptabilité de couverture

Couverture de juste valeur

Les couverture de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

3.4.1 : Instruments dérivés de couverture

	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant
(en milliers d'euros)	positive	négative	notionnel
Couverture de juste valeur	104	1 951	261 221
Taux d'intérêt	104	1 951	261 221
Change			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Taux d'intérêt			
Change			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total instruments dérivés de couverture	104	1 951	261 221

	31/12/2017		
	Valeur marché		Montant
(en milliers d'€uros)	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	380	1 068	135 635
Taux d'intérêt	380	1 068	135 635
Instruments de Capitaux propres			
Change			
Autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
Taux d'intérêt			
Instruments de Capitaux propres			
Change			
Autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	1 068	135 635

3.4.2 : Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnel)

Instruments dérivés de couverture - notionnel

	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
(en milliers d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221
Futures							
FRA				21 922	160 086	79 213	261 221
Swaps de taux d'intérêts							
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							
Sous-total	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221
Opérations de change à terme							
Total notionnel des instruments dérivés de couverture	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

3.4.3 : Couverture de Juste Valeur - Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Marchés de gré à gré	104	1 951	-1 058	261 221
Taux d'intérêt	104	1 951	-1 058	261 221
Instruments fermes	104	1 951	-1 058	261 221
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Total des micro-couvertures de juste valeur	104	1 951	-1 058	261 221
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers				
Total Couverture de juste valeur	104	1 951	-1 058	261 221

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

3.4.4 Couverture de Juste Valeur - Eléments couverts

Micro-couvertures *(en milliers d'euros)*	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0		0
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	0	0	0	0
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	0	0	0	0
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 650	1 650	0	1 058
Taux d'intérêt	1 650	1 650		1 058
Change				
Autres				
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	1 650	1 650	0	1 058

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

http://investor.bnpparibas.com/documentation/gca/documentation.aspx?a=1&session=193/BI/163

3.4.5 : Couverture de Juste Valeur - Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y. c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	-1 035	1 035	0
Change			0
Autres			0
Total	-1 035	1 035	0

3.4.6 : Couverture de flux de trésorerie (CFH) et d'investissements nets (NIH) - Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Marchés de gré à gré	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt				
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change				
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Total de la couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger				

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat

3.4.7 : Couverture de flux de trésorerie (CFH) et d'investissements nets (NIH) - Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie			
Taux d'intérêt Change Autres			
Total de la couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	0	0	0

3.5. Risque opérationnel

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), CA Indosuez Wealth (France) est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.
La gestion des fonds propres de CA Indosuez Wealth (France) est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.
Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en manière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :
- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments du catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.
Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, CA Indosuez Wealth (France) a respecté les exigences réglementaires.

4.1 : Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	12 672
Opérations avec les établissements de crédit	734
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	11 920
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	18
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	287
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts	12 959
Sur les passifs financiers au coût amorti	-3 718
Opérations avec les établissements de crédit	-2 520
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	-1 115
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	-83
Dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 163
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-4 881

(1) dont 5 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018 contre 47 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	286
Sur opérations internes au Crédit Agricole	
Sur opérations avec la clientèle	10 939
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	446
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 558
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1)	13 229
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 990
Sur opérations internes au Crédit Agricole	
Sur opérations avec la clientèle	-1 825
Sur dettes représentées par un titre	-45
Sur dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 396
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-5 056

(1) dont 47 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 3 milliers d'euros au 31 décembre 2018

4.2 : Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-11	-11		-17	-17
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	2 775	-2	2 773	1 667		1 667
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	1 836	-331	1 505	4 598	-1 720	2 878
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 632		4 632	5 693	-552	5 141
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	110 370	-61 393	48 977	117 649	-73 910	43 739
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	70 948		70 948	71 904		71 904
Produits nets des commissions (1)	190 561	-61 737	128 824	201 511	-76 199	125 312

(1) dont Commissions brutes OPC : 70,1 M€
dont rétrocessions OPC : -23,8 M€
dont commissions brutes assurance vie : 72,8 M€
dont rétrocessions assurance vie : -32,1 M€

4.3.1 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dividendes reçus	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	20
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-6
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 347
Résultat de la comptabilité de couverture	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**3 361**

(En milliers d'€uros)	31/12/2017
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	13
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 016
Résultat de la comptabilité de couverture	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-1 355
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	1 355
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**3 029**

4.3.2 Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'Euros)	31.12.2018		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1058	-1058	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1058		1058
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-1058	-1058
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1058	-1058	0

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture"

(en milliers d'Euros)	31.12.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1355	-1355	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1355		1355
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-1355	-1355
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1355	-1355	0

4.4 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Gains ou pertes nets *sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables* (1)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	-7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-7**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Dividendes reçus	3
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	970
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	973

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5 : Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	0

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 "Coût du risque"

4.6 : Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Titres de dettes Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	0

4.7. Produits et charges nets des autres activités

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-2 968	-33
Produits (charges) des autres activités	-2 968	-33

4.8 Charges générales d'exploitation

(En milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges du personnnel	-66 908	-64 530
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-3 296	-2 583
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-33 892	-31 922
Charges d'exploitation	-103 898	-99 035

(1) Dont 300 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indosuez Wealth (France)
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

	31/12/2018			31/12/2017
(en milliers d'euros hors taxes)	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	*-119*	*-182*	-301	-257
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	-119	-182	-301	-257

Le montant total des honoraires des commissaire aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 241 milliers d'euros, dont 220 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de *CA INDDSUEZ Wealth (France)* et ses filiales, et 21 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

4.9. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	-2 041	-2 667
- Immobilisations corporelles	-1 807	-2 215
- Immobilisations incorporelles	-234	-452
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	-2 041	-2 667

4.10 : Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-83
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-120
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-120
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	37
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	37
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	
Bucket 3 : Actifs dépréciés	22
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	22
Engagements par signature	
Autres actifs	
Risques et charges	1 477
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	1 416
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	
Récupérations sur prêts et créances	0
comptabilisés au coût amorti	
comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	1 416

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-2 684
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-350
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	
Engagements par signature	
Risques et charges	-2 334
Reprises de provisions et de dépréciations	560
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	90
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	
Engagements par signature	
Risques et charges	470
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 124
durablement	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 210
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Coût du risque	-914

4.11. Charges d' impôt

Charges d'impôt

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Charge d'impôt courant	-11 192	-12 209
Charge d'impôt différé (1)	-313	-181
Charge d'impôt de la période	-11 505	-12 390

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 127 K€ au titre de l'exercice 2018 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2018

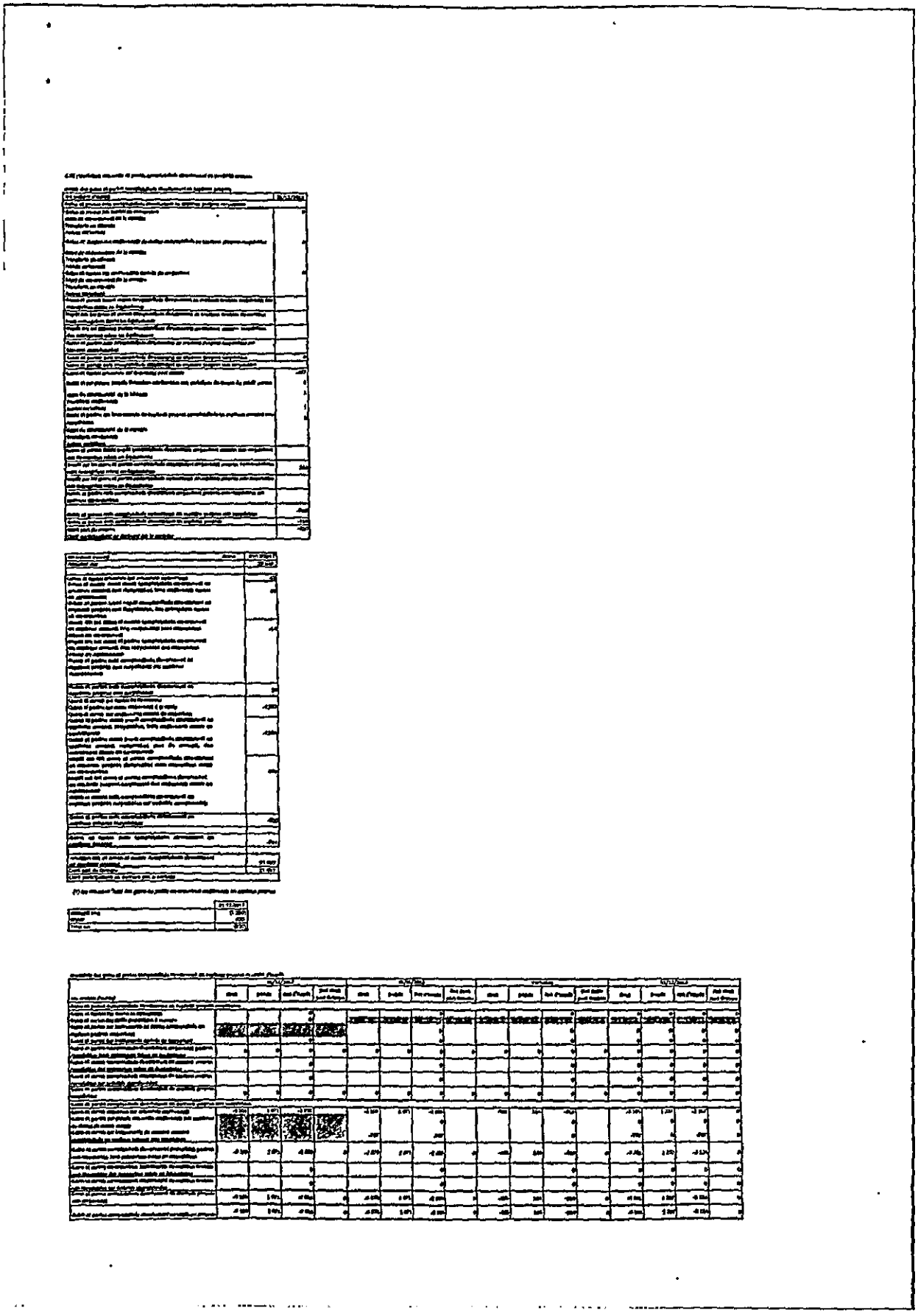
(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	32 777	34,43%	-11 285
Effet des différences permanentes et temporaires		0,67%	-220
Taux et charge effectifs d'impôt		35,10%	-11 505

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018

AU 31.12.2017

(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	34 838	34,43%	-11 995
Effet des différences permanentes et temporaires		1,13%	-395
Taux et charge effectifs d'impôt		35,56%	-12 390

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017



5. Notes relatives au bilan

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

	31.12.2018	31.12.2017
(en milliers d'Euros)	Actif	Actif
Caisse	260	100
Banques centrales	360 752	378 251
Valeur au bilan	361 012	378 351

5.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5.2.1 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	75
Instruments de capitaux propres	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	115
Dont Titres prêtés	

(en milliers d'€uros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14
Valeur au bilan	14

5.2.2 : Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Intruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	40
Valeur au bilan	40

(en milliers d'€uros)	31/12/2017
Titres détenus à des fins de transaction	0
- Effets publics et valeurs assimilées	
- Obligations et autres titres à revenu fixe	
- Actions et autres titres à revenu variable	
Instruments dérivés	14
Valeur au bilan	14

5.2.4 : Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes	75
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	75
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	75

5.2.5 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	**22**

(en milliers d'€uros)	31.12.2017
Instruments dérivés	61
Valeur au bilan	**61**

5.2.6 : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	22	
Valeur au bilan	22	0

5.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture" relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

5.4 Actifs financiers

5.4.1 : Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	378		-767
Total	378	0	-767

5.4.2 : Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Total des titres de dettes	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0
Impôts			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		0	0

5.4.3 : Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2018			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains/pertes latents sur la période
Actions et autres titres à revenu variable	129		-767	8
Titres de participation non consolidés	249			
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	378	0	-767	8
Impôts	[redacted]			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	[redacted]	0	-767	8

Placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018
Actions et autres titres à revenu variable	0
Titre A	
Autres	
Titres de participation non consolidés	-759
LESICA	-767
VALBAUME	8
Autres	
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-759

	31.12.2017		
(en milliers d'Euros)	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	71	12	
Obligations et autres titres à revenu fixe	218		
Actions et autres titres à revenu variable	241		
Titres de participation non consolidés			
Créances rattachées	530	12	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente		-4	
Impôts			
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets IS)		8	0

5.5.1 : Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042
Titres de dettes	4 491
Valeur au bilan	1 170 845

5.5.2 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	41 363
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	22 349
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	19 014
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Autres prêts et créances	949
Valeur brute	42 312
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	42 312
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	0
Valeur au bilan	42 312

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Comptes ordinaires et prêts	90 511
Total	90 511
Dépréciations	
Valeur nette au bilan	90 511

5.5.3 : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	
Autres concours à la clientèle	1 064 960
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	
Comptes ordinaires débiteurs	60 821
Valeur brute	1 125 781
Dépréciations	-1 739
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	1 124 042
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	1 124 042

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Autres concours à la clientèle	953 877
Comptes ordinaires débiteurs	59 653
Total	1 013 530
Dépréciations	-1 392
Valeur nette au bilan	1 012 138

5.5.4 : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 491
Total	4 491
Dépréciations	
Valeur au bilan	4 491

5.6.1 : Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	125 814
Dettes envers la clientèle	1 237 517
Dettes représentées par un titre	
Valeur au bilan	1 363 331

5.6.2 : Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	125 814	80 556
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	507	158
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	125 814	80 556
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme	0	0
Total	125 814	80 556
Valeur au bilan		

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

5.6.3 : Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	962 359	826 540
Comptes d'épargne à régime spécial	150 993	150 603
Autres dettes envers la clientèle	124 165	228 540
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 237 517	1 205 683

5.5.4 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	0	21 481
Titres de créances négociables :	0	21 481
. Émis en France		
Emprunts obligataires	0	21 481
Valeur au bilan		

5.5.5 Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Impôts courants	1 792	2 535
Impôts différés	9 908	9 940
Total actifs d'impôts courants et différés	11 700	12 475
Impôts courants	420	3 171
Impôts différés	16	4
Total passifs d'impôts courants et différés	436	3 175

5.6.6 : Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

	31/12/2018					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	361 012					361 012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		40			75	115
Instruments dérivés de couverture	104					104
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					378	378
Actifs financiers au coût amorti	241 269	303 078	555 617	70 742	139	1 170 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	602 385	303 118	555 617	70 742	592	1 532 454
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22					22
Instruments dérivés de couverture	222	15	1 149	565		1 951
Passifs financiers au coût amorti	1 284 284	79 047				1 363 331
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 284 528	79 062	1 149	565	0	1 365 304

5.7 (Actifs et passifs d'impôts différés ; ventilation des impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 671	0
Charges à payer non déductibles	4 516	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 119	
Autres différences temporaires	36	
Impôts différés sur réserves latentes	1 237	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 237	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre		
Impôts différés sur résultat		16
Total impôts différés	9 908	16

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.
(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2018 est à néant, comme pour 2017.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 869	0
Charges à payer non déductibles	4 232	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 506	
Autres différences temporaires (*)	39	
Impots différés sur réserves latentes	1 071	4
Actifs disponibles à la vente		4
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 071	
Impots différés sur résultat		
Effet des compensations		
Total impôts différés	9 940	4

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2017 est à néant, comme pour 2016

5.8.. Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Autres actifs	**9 245**	**9 441**
Débiteurs divers (1)	7 854	8 594
Comptes de règlements	1 391	847
Comptes de régularisation	**73 603**	**78 447**
Comptes d'encaissement et de transfert	0	0
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	67 862	74 416
Charges constatées d'avance	5 690	4 002
Autres comptes de régularisation	51	29
Valeur nette au bilan	**82 848**	**87 888**

(1) dont 147 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Autres passifs (1)	**7 637**	**9 945**
Comptes de règlements	1 369	339
Créditeurs divers	6 268	9 606
Comptes de régularisation	**107 817**	**112 327**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	2	1
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 576	1 248
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	103 836	104 694
Autres comptes de régularisation	2 403	6 384
Valeur au bilan	**115 454**	**122 272**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en net

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'Euros)	31.12.2017	01.01.2018	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2018
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	24 661	24 661	704			25 365
Amortissements et dépréciations	-16 681	-16 681	-1 807			-18 488
Valeur nette au bilan	7 880	7 880	-1 103	0	-	6 777
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	67 388	67 388	12 566			79 954
Amortissements et dépréciations	-26 563	-26 563	-234			-26 797
Valeur nette au bilan	40 825	40 825	12 332	0	-	53 157

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	23 962		599			24 561
Amortissements et dépréciations	-14 465		-2 216			-16 681
Valeur nette au bilan	9 497		-1 617	0	-	7 880
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	61 614		5 774			67 388
Amortissements et dépréciations	-26 111		-452			-26 563
Valeur nette au bilan	35 503		5 322	0	-	40 825

5.10. Fonds de commerce

(En milliers d'Euros)	31.12.2017	01.01.2018	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	31.12.2018
Valeur brute (détail)	35 741	35 741	-	-	35 741
Dépréciations	-7 488	-7 488	-	-	-7 488
Valeur nette au bilan	28 253	28 253	-	-	28 253

5.11. Provisions

(en milliers d'Euros)	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2018
Risques sur les produits épargne logement	0								0
Risques d'exécution des engagements par signature	0								0
Risques opérationnels	589			150	-3	-197			539
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 960			1 353	-503	-108		485	13 187
Litiges divers (2)	5 179			455	-46	-1 553			4 035
Participations	1 504					-302		-1 202	0
Restructurations	750								750
Autres risques	211			4 556	-41	-1 344		1 201	4 583
Total	20 193		0	6 514	-593	-3 504	0	484	23 094

(1) dont 11 020 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 338 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) dont 4 M€ de litiges clientèles

(en milliers d'Euros)	31.12.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 388		1 054	-518	-465		-1 870	589
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 318		784	-813	0		1 672	11 960
Litiges divers	3 894		1 415	-24	-105			5 179
Participations	1 202		302					1 504
Restructurations	750							750
Autres risques	20		29	-3			155	211
Total	18 581	0	3 583	-1 358	-570	0	-43	20 193

(1) dont 10 139 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 332 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) dont 5,2 M€ de litiges clientèles

5.12. Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2018	Nombre de titres au 31.12.2018	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 961	5 529 961	99,99%	99,99%
Autres :	5	5	0,01%	0,01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
Fininvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2018	Nombre de titres au 31.12.2018	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

Dividendes (en milliers d'Euros)

Année de rattachement du dividende	Montant
2015	24 277
2016	18 028
2017	14 654
Prévu 2018	18 912

Capitaux propres

RESULTAT PAR ACTION

	31.12.2018	31.12.2017
Résu	21 282	22 448
Nom	5 529 966	5 529 966
Nom	5 529 966	5 529 966
Résu	3,84	4,06
Résu	3,84	4,06

4.12. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des postes du bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « indéterminée ».

(en milliers d'euros)	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales	361 012					361 012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		40			75	115
Instruments dérivés de couverture	104					104
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					378	378
Actifs financiers au coût amorti	243 269	303 078	555 617	70 742	139	1 170 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	602 385	303 118	555 617	70 741	592	1 532 454
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22					22
Instruments dérivés de couverture	222	15	1 149	565		1 951
Passifs financiers au coût amorti	1 284 284	79 047				1 363 331
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 284 528	79 062	1 149	565	0	1 366 304

(en milliers d'euros)	31/12/2017					
	Indéterminée	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		378 351					378 351
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14					14
Instruments dérivés de couverture		360					360
Actifs financiers disponibles à la vente	459	77					536
Prêts et créances sur établissements de crédit		80 811					80 811
Prêts et créances sur la clientèle		227 101	414 013	343 599	27 425		1 012 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Total actifs financiers par échéance	459	686 623	414 013	343 599	27 425		1 472 119
Banques centrales							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		61					61
Instruments dérivés de couverture		1 088					1 088
Dettes envers les établissements de crédit		60 556	20 000				80 556
Dettes envers la clientèle		1 194 486	11 199				1 205 685
Dettes représentées par un titre		21 481					21 481
Dettes subordonnées							0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Total passifs financiers par échéance	0	1 277 674	31 199	0	0		1 308 873

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'€uros)	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et traitements	-38 055	-35 989
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 151	-3 995
Autres charges sociales	-15 586	-14 983
Intéressement et participation	-3 002	-3 130
Impôts et taxes sur rémunération	-6 114	-6 433
Total charges de personnel	-66 908	-64 530

6.2. Effectifs de la période

	Effectif moyen	Effectif fin de période	
Effectif	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017
France	474	456	462
Total	474	456	462

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

6.4 : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies (nouvelle version)

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Toutes zones 31.12.2018	Toutes zones 31.12.2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 392	8 473
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	464	454
Coût financier	112	112
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-301	-613
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques *	536	-23
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	-45	-11
Dette actuarielle au 31/12/N	9 158	8 392

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Coût des services	464	454
Charge / produit d'intérêt net	107	107
Impact en compte de résultat au 31/12/N	571	561

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	3 106	3 149
Ecart de change	-7	-9
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	536	-23
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-45	-11
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*		
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N	3 590	3 106

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 43 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	337	323
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	5	5
Gains / (pertes) actuariels	7	9
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par la fonds		
Juste valeur des actifs au 31/12/N	349	337

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dette actuarielle fin de période	-9 158	-8 392
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	349	337
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 809	-8 055

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation (1)	1,41%	1,37%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,25%	4,44%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,56%	2,25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'€uros	31.12.2018	31.12.2017
Engagements donnés	156 920	154 431
Engagements de financement	75 179	80 121
. Engagements en faveur des établissement de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	75 179	80 121
Ouvertures de crédits confirmés	75 179	80 121
- Autres ouvertures de crédits confirmés	75 179	80 121
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	81 741	74 310
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	30 000	25 000
Autres garanties	30 000	25 000
. Engagements d'ordre de la clientèle	51 741	49 310
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières		36 208
Autres garanties d'ordre de la clientèle	51 741	13 102

Engagements reçus	11 820	20 515
Engagements de financement	0	0
. Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie	3 820	20 515
. Engagements reçus d'établissements de crédit	3 820	20 515
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		
Engagements sur Titres	8 000	0
. Titres à Recevoir	8 000	0

Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 262	1 164
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	3 262	1 164

8. Justs valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2018		31.12.2017	
(en milliers d'Euros)	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS	1 170 845	1 170 850	1 102 648	1 102 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	42 312	90 511	90 511
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042	1 124 042	1 012 138	1 012 138
Titres de dettes	4 491	4 496		
PASSIFS	1 363 331	1 363 331	1 307 720	1 307 720
Dettes envers les établissements de crédits	125 814	125 814	80 556	80 556
Dettes envers la clientèle	1 237 517	1 237 517	1 205 683	1 205 683
Dettes représentées par un titre	0	0	21 481	21 481

8, Juste valeur des instruments financiers

Le juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

(Conformément à IFRS 13.91(a), pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non, l'entité indiquera les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour établir les valeurs)

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation,

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable, Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.1.1 : Actifs financiers au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur
8.1.2 : Passifs financiers au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

Actifs financiers valorisés à la juste Valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	1 166 354	1 162 458	-	102 777	1 059 681
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	42 238	-	42 238	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	41 363	41 363		41 363	
Comptes et prêts à terme	949	875		875	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
Prêts et Créances sur la clientèle	1 124 042	1 120 220	-	60 539	1 059 681
Créances commerciales					
Autres concours à la clientèle	1 064 027	1 059 681			1 059 681
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés					
Comptes ordinaires débiteurs	60 015	60 539		60 539	
Titres de dettes	4 491	4 496	4 496	-	-
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 491	4 496	4 496		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 170 845	1 166 954	4 496	102 777	1 059 681

Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**125 814**	**125 760**	**-**	**125 760**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts *JJ*	507	453		453	
Comptes et emprunts à terme	125 307	125 307		125 307	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	**1 237 517**	**1 236 695**	**-**	**961 979**	**153 014**
Comptes ordinaires créditeurs	962 359	961 797		961 979	
Comptes d'épargne à régime spécial	150 993	150 858			150 858
Autres dettes envers la clientèle	124 165	124 040			2 156
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**1 363 331**	**1 362 455**	**-**	**1 087 739**	**153 014**

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

8.2.1 Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40	0	40	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	40		40	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Titres de participation non consolidés	0			
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75	75	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	75	75	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	75	75		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	378	0	129	249
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	378	0	129	249
Actions et autres titres à revenu variable	129		129	
Titres de participation non consolidés	249			249
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Instruments dérivés de couverture	104		104	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	597	75	273	249
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'Euros)	31/12/2017	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	0	14	
Titres détenus à des fins de transaction	0	0		
Instruments dérivés	14		14	
Actifs financiers disponibles à la vente	830	71	218	241
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	71		
Actions et autres titres à revenu variable	459		218	241
Instruments dérivés de couverture	380		380	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	924	71	612	241

Passifs financiers valorisés à la juste Valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	0	22	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	22		22	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	1 951		1 951	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 973	0	1 973	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	[redacted]	[redacted]		
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables			[redacted]	
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				[redacted]
Total des transferts vers chacun des niveaux	[redacted]	0	0	0

(en milliers d'Euros)	31/12/2017	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	81		81	
Instruments dérivés	81		81	
Instruments dérivés de couverture	1 048		1 048	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 129		1 129	

8.2.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Tableau 2 sur 2	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeur reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction				Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
En milliers d'euros											
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0					0	0	0	0	0	0
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0						
Comptabilisés en résultat											
Comptabilisés en capitaux propres											
Achats de la période											
Ventes de la période											
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts											
Transferts vers niveau 3											
Transferts hors niveau 3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture (31/12/2018)	0										

Tableau 2 sur 2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés en juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en juste valeur par capitaux propres recyclables			Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
En milliers d'euros		241						
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains /pertes de la période (1)								
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts								
Transferts vers niveau 3								
Transferts hors niveau 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture (31/12/2018)	0	249	0	0	0	0	0	0

(1) Le solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evènements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2018	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%

11. Ratios de gestion consolidés

RATIOS REGLEMENTAIRES

CA Indosuez Wealth (France) est dans le périmètre de consolidation globale de Crédit Agricole S.A. C'est à ce niveau que sont déclarés, à la Commission Bancaire, les ratios consolidés.

CA Indosuez Wealth (France) produit néenmoins le LCR et le NSFR auprès de l'ACPR, sur base sociale, à fréquence mensuelle pour l'un et à fréquence trimestrielle pour l'autre.

Contrôle des grands risques (Groupe CA Indosuez Wealth France)

Les règles Imposent :

- le montant total des risques pondérés sur un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés

- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés ne doit pas excéder huit fois les fonds propres

- Les fonds propres de base consolidés relatif au contrôle des grands risques, au sens du règlement n°90-02 (tiers one), s'élévent au 31.12.2018 à : 108 231 K€.

Ces règles de division des risques , sur une base consolidée, sont toutes deux respectées par CA Indosuez Wealth (France).

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques, s'élévent au 31.12.2018 à : 68 881 K€

Copie Certifiée conforme
Le 23/04/19

O. [illegible]

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.948.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

RAPPORT DE GESTION

2018

Arrêté par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 8 février 2018
et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 18 avril 2019.

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT D'ACTIVITE
- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

2. ETATS FINANCIERS - COMPTES CONSOLIDES 2018

3. ETATS FINANCIERS - COMPTES INDIVIDUELS 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Résultats consolidés (en M€)	2018	2017
Produit net bancaire	137,3	137,5
Charges d'exploitation	-105,9	-101,7
Résultat brut d'exploitation	31,4	35,8
Coût du risque	1,4	-0,9
Résultat net sur actif immobilisé	0,0	0,0
Impôts sur les sociétés	-11,5	-12,4
Résultat net	21,3	22,4

Les marchés boursiers ont connu au 4ème trimestre 2018 une forte baisse liée aux craintes d'une décélération de la croissance mondiale sur fond de nouvelles menaces de rétorsion commerciale des Etats-Unis à l'égard de la Chine, aux incertitudes liées au montant du déficit budgétaire italien et aux difficultés rencontrées par le Royaume-Uni concernant le Brexit.

Ainsi, les marchés actions ont terminé l'année 2018 en nette diminution. En France, l'indice CAC 40 clôture l'année à 4 731 points, soit -11% par rapport au 31 décembre 2017 après avoir atteint 5 640 au cours du mois de mai.

Données au 31/12/2018

CAC 40	-10,95%
Euro Stoxx 50	-14,34%
MSCI Europe	-13,10%
S&P 500	-1,57%
TOPIX	-11,92%
MSCI EMF Asia	-13,12%
MSCI EMF Latin America	-4,76%

Les performances sont exprimées en % pour un investissement en euros – Source Factset
Les performances des indices sont calculées dividendes/coupons non réinvestis

Dans ce contexte, CA Indosuez Wealth (France) a développé ses activités de gestion de fortune au service de la clientèle haut de gamme du groupe Crédit Agricole (hors LCL) tout en poursuivant ses synergies avec les autres entités du groupe Indosuez Wealth Management.

2018 : DES RESULTATS STABLES DANS UN ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE DE PLUS EN PLUS ENCADRE

L'activité de gestion de fortune a bénéficié en début d'année de la dynamique économique constatée en 2017. Les indicateurs se sont obscurcis au 4ème trimestre 2018. La concurrence entre les établissements reste néanmoins agressive et ces derniers continuent de renforcer leurs offres.
Dans un contexte de taux toujours bas, les clients souhaitent une plus grande diversification de leurs actifs afin d'obtenir des rendements qui, historiquement, étaient assurés par les produits sécuritaires.

Les performances commerciales

Sur l'année, les encours de CA Indosuez Wealth (France) ont diminué de 0,2 Mds € et s'élèvent à 30,6 Mds € à fin 2018 contre 30,8 Mds € à fin 2017.

La collecte brute s'élève à 3,4 Mds € alors que les sorties de capitaux atteignent 1,9 Mds €. Ainsi, la collecte nette ressort à 1,5 Mds € sur l'ensemble de l'année. Celle-ci ayant été complétement effacée par la baisse des marchés au 4ème trimestre.

La part du courtage assurance vie ressort à 68% des encours. La collecte brute atteint 2,1 Mds € en 2018 et compense 1,1 Mds € de rachats.

Des résultats stables en 2018

Le PNB de l'année 2018 est resté stable. Celui-ci atteint 137,3 millions d'euros contre 137,5 M€ en 2017.

Les charges d'exploitation progressent de 4,2 millions d'euros à 105,9 millions d'euros versus 101,7 millions d'euros en 2017. Cette hausse des charges s'explique notamment par l'augmentation des coûts informatiques liés à la migration du système d'information.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 31,4 millions d'euros en 2018 contre 35,8 millions d'euros en 2017.

Le coût du risque ressort à +1,4 M€.

Le résultat net est de 21,3 millions d'euros versus 22,4 millions d'euros en 2017.

Dividendes distribués par CA Indosuez Wealth (France) au cours des trois derniers exercices

(en Euros)	2015	2016	2017
Dividende par action	4,39	3,26	2,65

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

Un dispositif de contrôle solide

La Banque continue de veiller à ajuster en permanence son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de son activité et de l'environnement réglementaire.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au vu des exigences réglementaires ou de celles du Groupe est resté le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 400 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de contrôle permanent trimestriels en présence de l'ensemble des correspondants de chaque Direction. Des travaux ont été en particulier menés pour améliorer les résultats de contrôle qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants. De plus, le stock de recommandations d'audit adressées à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent a été entièrement résorbé au 31/12/2018.

Les évolutions 2018 ont essentiellement porté sur la mise en œuvre de nouveaux plans de contrôles : OFAC, QI, MIFID 2, RGPD en lien avec les nouvelles réglementations.

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle s'est poursuivi à un rythme soutenu : la Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé ; aucun dossier n'a été déclassé et aucune provision pour risque de crédit n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Enfin, les exercices des différents dispositifs du Plan de Continuité d'Activités (plan de repli utilisateurs, plan de secours informatique et gestion de crise) et leur mise en œuvre effective face à certains incidents en 2018 (panne électrique; problème de téléphonie) ont fait apparaître des résultats satisfaisants.
Dans le cadre de la sécurité du système d'information, les contrôles réalisés n'ont pas révélé d'anomalies.

CA Indosuez Gestion

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion diminuent de -4% pour atteindre 10,3 Mds€ fin 2018 contre 10,7 Mds€ fin 2017.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale positive de 777 M€ dont 14 M€ sur les OPC tous souscripteurs et 763 M€ sur les mandats de gestion et les OPC dédiés.

Le PNB de la société de gestion progresse de 3 % et atteint 42 M€, contre 40.5 M€ réalisés en 2017. Le résultat brut d'exploitation ressort à 26,1 M€, également en hausse de 3 % par rapport à l'exercice 2017. Le résultat net au 31 décembre 2018 s'établit à 17,2 M€ contre 16,9 M€ en 2017.

Dividendes distribués par la CA Indosuez Gestion au cours des trois derniers exercices

(en €uros)	2015	2016	2017
Dividende par action	11,77	13,03	21,77

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40%.

* * *

PERSPECTIVES

L'appartenance au groupe Crédit Agricole, les synergies avec les Caisses régionales concrétisées par des succès commerciaux, le rattachement à une marque unique internationale, le développement de notre offre clientèle, le projet d'entreprise commun et la mutualisation de notre système d'information nous permettent d'aborder l'année 2019 et les nouvelles directives réglementaires avec sérénité.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total de bilan et de nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 – selon la taille de la société.

Au vu des critères en question, CA Indosuez Wealth (France) n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Résultats consolidés :

Compte de résultats consolidés synthétiques – Principaux soldes intermédiaires de gestion.

En Milliers d'€uros	2018	2017	Variations en %
Produit Net bancaire	**137 288**	**137 454**	**-0.12%**
Charges d'exploitation	**-105 937**	**-101 702**	**4.16%**
Résultat Brut d'exploitation	**31 351**	**35 752**	**-12.31%**
Coût du risque	1 416	-914	
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	
Résultat avant impôt	**32 767**	**34 838**	
Impôts sur les bénéfices	-11 505	-12 390	
Résultat Net Part du Groupe	**21 252**	**22 448**	**-5.28%**

Le produit net bancaire est stable : 137.3 millions d'€uros, contre 137.5 millions d'€uros en 2017. Il intègre les effets défavorables en terme de PNB de la mise en application au 2 janvier 2018 de la MIF.

Les charges d'exploitation ressortent à 105.9 millions d'€uros, soit une augmentation de 4.16%. Cette hausse des charges s'explique notamment par l'augmentation des coûts informatiques liés au projet de migration du système d'information.

Elles se composent des frais de personnel (yc charges liées à l'intérim) pour 66.9 millions d'€uros, ceux-ci progressent de 2.4 millions d'€uros (+3.7%), par rapport à 2017. Cette évolution est principalement liée à la progression des ETP moyen et à l'augmentation des salaires enregistrée en mars 2018.
Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 37 millions d'€uros et augmentent de 2.6 millions d'€uros par rapport à l'année précédente. Elles intègrent notamment les charges liées à l'évolution du système d'information.
Les dotations aux amortissements diminuent de 23.5%, passant à 2.0 millions d'€uros contre 2.7 millions d'€uros en 2017.

Le coût du risque de +1.4 millions d'€uros correspond à une reprise sur un litige client ayant eu une issue favorable.

Le coefficient d'exploitation ressort à : 77% contre 74% en 2017.

Au final, le résultat brut d'exploitation ressort à 31.4 millions d'€uros en 2018, à comparer à 35.8 millions d'€uros, soit une diminution de 4.4 millions d'€uros (-12.3%).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2018 s'élève à 11.5 millions d'€uros et le taux d'imposition effectif du groupe CA Indosuez Wealth (France) ressort à 35,1%.

Le résultat net part du groupe s'élève à 21.3 millions d'€uros au 31 décembre 2018 contre 22.4 millions d'€uros en 2017.

Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Bilans consolidés :

Bilans consolidés synthétiques

ACTIF

Actif (en milliers d'Euros)	2018	2017	Variations en %
Caisse, Banques Centrales	361 012	378 351	-4.6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	115	14	NS
Actifs financiers disponibles à la vente	0	530	NS
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	378	0	NS
Actifs financiers au coût amorti	1 170 845	1 102 649	6.2%
Comptes de régularisation et actifs divers (*)	154 587	149 449	3.4%
TOTAL	1 686 937	1 630 993	3.4%

PASSIF

Passif (en milliers d'Euros)	2018	2017	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	125 814	80 556	56.2%
Passifs Financiers à la juste valeur	22	61	-63.9%
Dettes envers la clientèle	1 237 517	1 205 683	2.6%
Dettes représentées par un titre	0	21 481	0%
Comptes de régularisation et passifs divers	140 934	146 707	-3.9%
Capitaux propres Part du Groupe	182 850	176 505	3.5%
. Dont résultat net part du groupe	21 262	22 448	-5.3%
TOTAL	1 686 937	1 630 993	3.4%

Le total du bilan consolidé s'élève à 1 686.9 millions d'Euros, à comparer à 1 631 millions d'Euros, soit une augmentation de 55.9 millions d'Euros. Cette progression s'explique essentiellement par la progression des encours crédits à l'actif et des dépôts de la clientèle au passif.

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat n'appelle pas de commentaire particulier.

- **Prêts et créances sur la clientèle**

Le montant des financements à la clientèle s'élève à 1 170.9 millions d'Euros, en augmentation de 68.5 millions d'Euros (+18.9%). Cette évolution s'explique par la progression des crédits accordés à la clientèle.

- **Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers la clientèle augmentent de 31.8 millions d'Euros par rapport au 31 décembre 2017 et représentent 1 237.5 millions d'Euros. Ce poste est constitué des comptes ordinaires créditeurs (962.4 millions d'Euros), des compte à terme (124 millions d'Euros) et des comptes d'épargne à régime spécial (151 millions d'Euros).

- **Dettes fournisseurs**

L'article L 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités de l'article D441-4 du Code de Commerce.

Les délais de paiements pratiqués par CA Indosuez Wealth (France) à l'égard de ses fournisseurs est de 30 jours fin de mois à réception de la facture

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2018 :

en K€	Article D. 441.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	11	6	2	26	45
Montant total des factures concernées HT	14,78	30,03	- 4,84	34,24	74,21
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,027%	0,054%	-0,009%	0,062%	0,135%

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2017 :

en M€	Article D. 441.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernees	149	9	6		163
Montant total des factures concernées HT	3,5	0,0	0,0		3,6
% du montant total des achats HT de l'exercice	7%	0%	0%	0%	8%

Ces informations n'incluent pas les opérations financières et les opérations connexes, nous considérons qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- **Créances clients**

L'article L 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D441-4 du Code de Commerce.

➢ Créances clients au titre du 31 décembre 2018

en M€	Article D. 441.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	-	-	-	26	26
Montant total des factures concernées HT	-	-	-	0,18	0,18
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

➢ Créances clients au titre du 31 décembre 2017

CA Indosuez Wealth (France)

en M€	Article D. 441-4 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(A) Tranches de retard de paiement	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées				18	18
Montant total des factures concernées HT				0,7	0,7
% du montant total des factures émises HT de l'exercice				0%	0%

Ces informations n'incluent pas les opérations financières et les opérations connexes, nous considérons qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- **Dettes représentées par un titre**

Compte tenu des conditions de marché il n'y a plus d'émissions de certificats de dépôt à ce jour.

- **Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant consolidé des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2018 s'élève comme suit :

(en milliers d'Euros hors taxe)	2018			2017
	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	106	135	241	258

- **Capitaux propres Part du Groupe**

Les capitaux propres, part du groupe de la Banque, s'élèvent à 182.7 millions d'Euros contre 176.5 millions d'Euros en 2017. Hors résultat, ils sont en progression de 7.3 millions d'Euros.

- **Communication sur les charges somptuaires & les charges non déductibles (CGI, Art.223 quater et 39-4 & CGI. Art.223 quinquies et 39-5)**

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 & 39-5 dudit code.

Conformément à l'article 223 quinquies du CGI nous vous informons que le groupe CA Indosuez Wealth (France) n'a fait l'objet d'aucune vérification de la part de l'administration fiscale en 2018.

- **Prises de participation**

Suivant les dispositions à l'article L. 233-6 du code de commerce, CA Indosuez Wealth (France) n'a procédé ni à des prises de participation, ni à de prises de contrôle au cours de l'exercice 2018.

* * *

Les informations suivantes sont fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7 et font partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

Contrôle Interne

L'animation du dispositif de contrôle interne est supervisée par le service Contrôle permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Banque (y compris les équipes commerciales) avec :

- un Plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels et validés par leurs responsables et ;
- un Plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle d'Indosuez France : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la sécurité du Système d'information et du PCA, Service « Contrôle Permanent/Conformité » d'Indosuez Gestion et Equipe Contrôle Permanent d'Indosuez France.

Conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité et de risque opérationnel. L'ensemble du plan de contrôle et des résultats continue d'être centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

Par ailleurs, on peut noter à nouveau une bonne maîtrise du coût du risque opérationnel en 2018.

Enfin, une mise à jour des indicateurs d'Appétence aux risques a été présentée et validée par le Conseil d'Administration de juillet 2018.

Gestion financière : l'exposition aux risques et la politique de couverture

La Banque est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques & Corporates annuel - en 2018, comme chaque année, il s'est réuni en décembre - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.
Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties – outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt – sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).
Enfin, au titre de la mise en œuvre du LCR (Liquidity Coverage Ratio), CA Indosuez Wealth (France) a constitué un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Assets), y compris pour une part en USD.

Le risque de crédit

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de CA Indosuez Wealth (France), est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) et fonctionnellement au Second Dirigeant Effectif.

Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Risques du Métier Banque Privée, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole SA. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Banque et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients ciblés, sur des durées courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Banque.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le *Credit Risk Manager* qui en assure le contrôle et le reporting auprés de la Direction Générale et de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group).

Le risque majeur de l'activité de crédit de CA Indosuez Wealth (France) ne se concentre pas sur le risque de contrepartie *stricto sensu*, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible : aucun nouveau dossier de crédit provisionné en 2018 ; les défauts sont très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.
Le Comité Trimestriel des Affaires Sensibles, mis en place fin 2014, sous la présidence du Directeur Général, a continué d'examiner l'ensemble des dossiers douteux et litigieux et les provisions associées.

CA Indosuez Wealth (France), ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au Métier de Banque Privée.

L'exposition au risque de contrepartie est à nouveau en hausse significative par rapport à l'exercice précédent puisqu'on observe une augmentation de l'ordre de 10% par rapport au 31/12/2017 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, qui ont connu une nouvelle hausse significative en 2018, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle et ayant continué de bénéficier des taux courts attractifs ;
- et sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre de nos clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

Le risque de marché

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées. Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.
L'activité pour compte propre ne prévoit pas la détention de positions à but purement spéculatif.

Il n'existe pas de risques structurels en devises tant sur les participations que sur le portefeuille de transaction.

CA Indosuez Wealth (France) supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Banque réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux.

Au 31/12/2018, les portefeuilles de CA Indosuez Wealth (France) sont constitués des positions suivantes :

- Activité Trésorerie : prêts interbancaires
- Portefeuille de dérivés : contrats d'échanges de taux d'intérêt & de change
- Portefeuille Hold to Collect et Hold to Collect & Sell : obligations

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- le risque de contrepartie interbancaire;
- le risque de change ;
- le risque de taux en sensibilité (modèle interne) ;
- le risque de taux en Value at Risk (modèle CACIB) depuis le 30/01/2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi mensuellement en gap de taux fixe par le Comité ALM suivant le modèle Groupe.

Les limites sont validées annuellement par des Comités ad hoc.

Le Responsable de la Salle des Marchés, hiérarchiquement rattaché au Directeur Fonctionnement et Risques, met en œuvre la politique de gestion.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori par la Cellule Risques de Marché en 2nd niveau.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Banque n'excèdent pas les limites définies par :

- la Banque via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;

- CACIB via les Comités de Risques de Marché.

Les constats sont réalisés à partir des états suivants :
- « Etat des limites d'engagement » pour le risque de contrepartie ;
- «Contrôle des Limites et de la Cohérence » & « Simulation réévaluation de change » pour le risque de change ;
- « Etat de sensibilité» pour le risque de taux en sensibilité (modèle interne) ;
- « Global View Risk » pour le risque de taux en VaR (modèle CACIB).

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans deux reportings :
- « Risques de marché» diffusés mensuellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB et à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CA Indosuez Wealth (Group) ;
- « Etats des limites par contrepartie » diffusés mensuellement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de CACIB.

Le risque de marché est présenté dans l'annexe 3.2 aux états financiers.

Le risque de contreparties

CA Indosuez Wealth (France) effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du « Comité Contreparties ».

Ce Comité réunit au moins une fois par an le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable de la Salle des Marchés et le Responsable des Services Opérationnels.

Le dernier Comité a eu lieu le 10 décembre 2018.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, *corporates*, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de 1er ordre avec lesquelles la Banque entretient des relations actives.

Le nombre de contreparties autorisées a été limité en 2018 à une trentaine d'établissements hors groupe Crédit Agricole. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour objet de développer une activité de marché significative mais plutôt de traiter au mieux les opérations confiées par la clientèle.

Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change).

Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en Europe et de leur rating, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein d'Indosuez est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de CACIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de CA Indosuez Wealth (France) puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de CACIB.

Le risque de change

Les limites de risque de change sont revues annuellement dans le cadre d'un Comité ALM qui réunit le Directeur Général, le Directeur Fonctionnement et Risques, le Directeur Financier, le Responsable de la Salle des Marchés, le Responsable des Services Opérationnels et les représentants de CA Indosuez Wealth (Group).

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Banque (comptant et terme).
Il convient de rappeler que les positions de change ouvertes pour le compte propre de la Banque sont uniquement générées par l'activité clientèle. CA Indosuez Wealth (France) n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

La limite de P&L/Stress reprend, pour chaque devise autorisée, la position ouverte calculée à laquelle un coefficient de pondération est appliqué pour prendre en compte la volatilité de chacune des devises concernées.
CA Indosuez Wealth (France) a adopté les mêmes coefficients de pondération que CACIB (7%).

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Banque est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC CACIB) depuis le 30/01/2014.

Les limites en sensibilité sont restituées :

- par maturité (< 1 an, 1-3 ans, 3-5 ans, > 5 ans) et ;
- par devises (EUR, USD et GBP).

Ces limites mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de **0,01%** appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par CA Indosuez Wealth (France).

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.
Un reporting mensuel en gap de taux est transmis à la Direction de l'ALM CACIB via CA Indosuez Wealth (Group) sur la base des positions du dernier jour ouvré du mois.

La Value At Risk (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) historiques sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VaR historique 1 an / 1 jour 99%.
Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de CACIB puis validé par la Cellule « risques de marché » de CA Indosuez Wealth (France).

Description des outils et de la méthodologie

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité (modèle interne) est produit par l'application Kondor Trade Processing (KTP) qui rapproche les limites autorisées avec les opérations suivantes :

- de Bilan et de hors Bilan (Prêts / Crédits et Emprunts / Dépôts A Terme, Titres acquis et émis, Swaps prêteurs et emprunteurs),
- à taux fixes et taux révisables,
- des portefeuilles de la banque : transaction, placement, ALM
- pour les devises (EUR, USD et GBP).

L'état de sensibilité classe ces opérations par nature de produit (prêts / emprunts, titres acquis / émis, swaps prêteurs / emprunteurs) et par maturité ; et calcule le taux moyen (moyenne pondérée par le montant), la durée moyenne (moyenne pondérée par le montant de l'opération), la sensibilité en euros, dollars, et livres sterling (somme des sensibilités de chaque opération).

Il recense les ressources et emplois échéancés, à taux fixe et révisable de la Banque ainsi que la sensibilité globale. Pour chaque maturité, la sensibilité aux variations de taux d'intérêt est exprimée en « équivalent euros », « équivalent dollars » et « équivalent sterling ».

Le risque de liquidité et de financement

Conformément à l'instruction de la Commission bancaire N°2009-05, le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Banque à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources.

Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de CA Indosuez Wealth (France). Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des refinancements de marché (sociétés de gestion, marché interbancaire).

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le LCR calculé s'élevait à 135.6% au 31/12/2018, contre 141,7% au 31/12/2017.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

A ce titre Indosuez doit être en mesure de mobiliser son encours de papier à tout moment et s'engage par le biais de pensions à tester son accès au marché régulièrement.

Cf. Annexes aux comptes consolidés - note 3.3

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêts

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et / ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle ...)

Les instruments de couverture de CA Indosuez Wealth (France) rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur, ils sont présentés dans l'annexe 3.4 aux états financiers.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, CA Indosuez Wealth (France) applique la méthode standard réglementaire (TSA).

Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de CA Indosuez Wealth (France) permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil Groupe.

Enfin, ce dispositif permet, outre d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

ANNEXE : TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Situation financière en fin d'exercice	2014	2015	2016	2017	2018
a) Capital social (en €uros)	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490	82 949 490
b) Nombre d'actions émises	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966	5 529 966
En milliers d'€uros					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	143 325	163 960	158 206	172 975	163 027
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	56 790	32 404	28 969	24 271	23 189
c) Impôts sur les bénéfices	18 905	2 563	5 940	3 749	2 269
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	4 043	739	1 573	1 698	1 503
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	31 682	26 508	18 927	15 472	19 961
f) Montant des bénéfices distribués	29 530	24 277	18 028	14 654	nc
Résultats par action (en €uros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	6,12	5,26	3,88	3,40	3,51
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissement et provisions	5,73	4,79	3,42	2,80	3,61
c) Dividende attribué à chaque action	5,34	4,39	3,26	2,65	nc
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	391	398	411	408	417
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'€uros)	26 218	28 582	30 085	29 800	32 227
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'€uros)	15 227	16 188	16 465	17 093	17 598

Président du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons qu'aux termes du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été nommé Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain MASSIERA pour la durée qui restait à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 avril 2015, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été réélu en qualité de Président lors du Conseil d'Administration du 19 mai 2015 pour la durée qui reste à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de 2017.

Lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2018, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été renouvelé pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur Jean-Yves BARNAVON a été réélu en qualité de Président lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2018 pour la durée qui reste à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Directeur Général

Lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2011, Monsieur Olivier TOUSSAINT a été nommé Directeur Général pour une durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Hervé CATALA, démissionnaire. Son mandat de Directeur Général a été renouvelé lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2014 (date d'effet : 15 novembre 2014) pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2017.

Lors du Conseil d'Administration du 20 juillet 2017, le mandat de Directeur Général de Monsieur Olivier TOUSSAINT a été renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 15 novembre 2017, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2020.

Membres du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 13 février 2018, Monsieur Bastien CHARPENTIER a été coopté en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Hervé CATALA, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019. L'Assemblée Générale du 17 avril 2018 a ratifié la nomination de Monsieur Bastien CHARPENTIER.

L'Assemblée Générale du 17 avril 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale du 17 avril 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur François IMBAULT, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale du 17 avril 2018 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric THOMAS, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Lors du Conseil d'Administration du 19 juillet 2018, Monsieur Jacques PROST a été coopté en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Paul DE LEUSSE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du 22 novembre 2018 a pris acte de la démission de Monsieur François IMBAULT en tant qu'administrateur, démission ayant pris effet à l'issue dudit Conseil d'Administration.

Rémunérations

Pour information, le montant total net des jetons de présence versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 s'élève à 24.075,92 euros.

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, les informations relatives aux rémunérations et avantages versés par CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement par Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB, et relatives aux engagements pris par ces sociétés (notamment les engagements de retraite) vis-à-vis des mandataires sociaux exerçant ou ayant exercé courant 2018 un mandat social à la fois chez CA Indosuez Wealth (France) et, respectivement chez Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB, sont disponibles dans les documents de référence respectifs de Crédit Agricole S.A., Amundi ou Crédit Agricole CIB enregistrés auprès de l'AMF. Il est précisé par ailleurs que le montant net des jetons de présence versé à M. François IMBAULT au titre de l'exercice 2018 s'élève à 3001,32 euros.

Conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce

Néant.

Tableau des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2018 par chaque mandataire social (art. L. 225-37-4 du Code de commerce)

Monsieur Jean-Yves BARNAVON
Président
400, rue Alphonse Daudet – 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Président	CREDIT AGRICOLE NEXT BANK SUISSE
	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
Directeur Général	CAISSE REGIONALE DES SAVOIE
Membre du Bureau Fédéral	FNCA
Administrateur	SAS RUE LA BOETIE
	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
	BANCA POPOLARE FRIULADRIA
	FEDE AURA (FEDERATION AUVERGNE RHONE-ALPES CREDIT AGRICOLE)
	COMPAGNIE DES ALPES
	SACAM PARTICIPATIONS
	SCICAM
	SACAM MUTUALISATION (EN SA QUALITE DE MEMBRE DU BUREAU FEDERAL)
Administrateur et membre du bureau	GIE CA TECHNOLOGIES ET SERVICES (JUSQU'EN MARS 2018)
Censeur	SETAM
	S3V

Monsieur Olivier TOUSSAINT
Directeur Général
5, rue Berteaux Dumas – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	CA INDOSUEZ GESTION
Administrateur	AMUNDI IMMOBILIER CPR AM CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE (CACIF)

ADMINISTRATEURS

Monsieur Pierre-Louis BOISSIERE
7, rue de Kerozen – 56000 VANNES

Président	CA BRETAGNE PARTICIPATIONS (CABREPAR)
	COMITE DE SURVEILLANCE DE CA BRETAGNE HOLDING HABITAT (CABHH)
	SAS VILLAGE BY CA MORBIHAN
	SAS CA MORBIHAN EXPANSION
Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN
Gérant	*SARL SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU PORT DU CROUESTY*
	SCI DE KERANGUEN
	SCI EUGENE CARRIERE
Administrateur	*CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)*
	UNEXO SAS
	CREDIT AGRICOLE EN BRETAGNE (CAEB)
	IUT DE VANNES
	FIRECA SAS
	SAS SACAM PARTICIPATIONS
	SAS RUE LA BOETIE
	CA CONSUMER FINANCE (Censeur)
	SCI CAM
	ACTICAM
Membre	SAS SACAM FIRECA
	CONSEIL DE GESTION UBS FONDATION
	CONSEIL DE GERANCE SAS SACAM MUTUALISATION
	BUREAU FEDERAL FNCA

Monsieur Bastien CHARPENTIER
2, rue Berthold – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Vice-Président du Conseil d'Administration	AZQORE
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) CFM INDOSUEZ WEALTH CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE) CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA
Membre du Comité d'Audit	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)

Monsieur Philippe CHATAIN
Route de Saint Avertin – « Rochecave » – 37270 LARCAY

Directeur Général	CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU (CATP)
Président	SAS FONCIERE TP
Représentant	SAS GIBAUDERIE TP
Membre du Conseil d'Administration	SAS CATP IMMOBILIER
Membre du Comité d'Investissement	SAS CATP EXPANSION
Gérant	SARL CEI TP
Membre du Comité Logement	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Membre de la Commission Pantaire Permanente de Négociation & d'Interprétation (anciennement CNN)	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Rapporteur de la Commission Politiques & Négociations Sociales	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Directeur Général référent projet dialogue social si Nice - Commission Nationale NICE	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Membre de la Commission Ressources Humaines - rapporteur adjoint de la CRH (depuis 2018)	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Membre du Comité de l'Innovation	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Censeur au Conseil d'Administration de CA Immobilier	CA IMMOBILIER
Administrateur au Conseil d'Administration	CA PAIEMENTS
Membre du Conseil d'Administration	CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ PRIVATE BANKING (EX-BGPI)
Membre du Comité Stratégique	CREDIT AGRICOLE REGIONS INVESTISSEMENT (CARVEST)
Secrétaire Général	GROUPE DES 7 CR AQUITAINE
Secrétaire Général et membre du Conseil d'Admin stration du GIE Carcentre	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIE CARCENTRE
Membre du Comité Stratégique	SAS CARCENTRE INGENIERIE ENTREPRISES (CARCIE)
Président du Comité de Sécurité de CATS	GIE CA TECHNOLOGIES ET SERVICES
Membre du Comité Sécurité Groupe	CSG
Membre du Conseil de Gestion	UNI-ÉDITIONS
Membre du Comité d'Audit	ADICAM (COMITE D'AUDIT)
Membre du Conseil d'Administration	ADICAM (CONSEIL D'ADMINISTRATION)
Administrateur au Conseil d'Admin stration	PACIFICA
Administrateur au Comité d'Audit	PACIFICA
Membre du Conseil d'Administration	PREDICA
Membre du Comité d'Audit	PREDICA
Censeur au Conseil d'Administration	SEMPAT VAL DE LOIRE
Censeur au Conseil d'Administration	SAEML DU BOIS DE LA MOTHE CHANDENIER (CENTER PARCS)
Membre du Conseil d'Administration	FONDATION PROSPECTIVE ET INNOVATION (FPI)
Membre de la Commission Relation Client (Archives)	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Membre du Comité Santé Bien Vieillir (Archives)	FEDERATION NATIONALE CREDIT AGRICOLE (FNCA)
Membre titulaire du Collège DG : Vice-Président SNCD (Archives)	COLLEGE DG DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNCD (SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DE DIRECTION)

Monsieur Paul de LEUSSE
6, Avenue Constant Coquelin - 75007 PARIS

Président	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
Membre du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA
Directeur Général	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) CA INDOSUEZ WEALTH (SWITZERLAND) SA CFM INDOSUEZ WEALTH UBAF SA
Administrateur & Membre du Comité Exécutif	FONDATION GRAMEEN CREDIT AGRICOLE

Monsieur Bernard de WIT
8, rue François Mansart - 78120 Rambouillet

Vice-Président du Conseil d'administration	ASSOCIATION DE RETRAITES D'AMUNDI (AMUNDI SILVER)
Directeur en charge des fonctions de Business Support & Control Groupe, Dirigeant effectif	AMUNDI
Directeur Général Délégué et Président du Comité de Surveillance	AMUNDI AM
Membre du Conseil de Surveillance	ANATEC
Président du Conseil d'Administration	BFT INVESTMENT MANAGERS
Membre du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) AMUNDI USA INC AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT USA, IR AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT INC AMUNDI PIONEER INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT AMUNDI SMITH BREEDEN LLC AMUNDI PENSION FUND AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Monsieur Pierre FORT
1, rue du Docteur François – 67000 STRASBOURG

Directeur Général	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALSACE VOSGES
Administrateur	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
	BFORBANK SA
	CREDIT AGRICOLE NEXT BANK
	COPARTIS
Membre du Conseil de surveillance	CA TITRES
Membre du Comité de surveillance	CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT

Monsieur François MIBAULT
6, bis rue de la Plâtrerie – 91150 ETAMPS

Président	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE
	DOMAINE DE LA SABLONNIERE (SAS)
	CADIF MECENAT (Fonds de Dotation)
Administrateur	CREDIT AGRICOLE CIB (SA)
	CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE)
	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
	PACIFICA (SA)
	PREDICA (SA)
Représentant du CADIF Administrateur	SOCADIF (SA)
Associations agréées par l'Etat Vice-Président	AGECIF CAMA
Représentant du CADIF -	
CADIF gérant SCI	SC IMMOBILIERE AGRICOLE (SCIA)
CADIF gérant SCI	SC IMMOBILIERE BERCY VILLIOT (SCI)
Membre	COMMISSION DES CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE CREDIT AGRICOLE
	COMMISSION NATIONALE DE REMUNERATION DES CADRES DE DIRECTION
	ASSOCIATION DES PRESIDENTS A LA FNCA
	COMMISSION « ECONOMIE ET TERRITOIRES » A LA FNCA
	MEMBRE SUPPLEANT DE LA CCPMA PREVOYANCE

Monsieur Jacques PROST
17 bis, route du Grand Pont 78110 Le Vesinet

Directeur General	CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)
Président	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)
Président du Conseil d'Administration	AZQORE
Vice Président du Conseil d'Administration	CA INDOSUEZ SWITZERLAND
Membre du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA
Administrateur	CFM INDOSUEZ WEALTH CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) FIA-NET EUROPE CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES BSF (BANQUE SAUDI FRANSI)

Monsieur Frédéric THOMAS
10, passage Louis Lévesque 44 000 NANTES

Vice-Président	GROUPEMENT FRANCAIS DES BANCASSUREURS (L1901) CREDIT AGRICOLE VITA SPA (Italie)
Administrateur	CA GIP SAS (Crédit Agricole Infrastructure Platform) CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) SA PACIFICA SA SPIRICA SA, ICADE SA, LCL SA
Membre du Conseil d'Administration	ADICAM SARL
Directeur Général	CA ASSURANCES SA PREDICA SA
Représentant légal de CAA, Présidente personne morale	CAAS (Crédit Agricole Assurances Solutions),SAS
Censeur	LA MEDICALE DE FRANCE SA
Membre du Comité Exécutif et du Comité de Direction	CREDIT AGRICOLE SA
Président	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (SICAV)
Représentant permanent de CAA Administrateur	CREDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE (CACI) SA,
Président du Conseil de Surveillance	FI VENTURE (Fintech / Insurtech Venture)
Membre du Comité de Surveillance	CAIT (*Crédit Agricole Innovations & Territoire*)

CA Indosuez Wealth (France)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 18 avril 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion du groupe telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour cet exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	19 960 642,79 €
Report à nouveau	14 768 039,75 €
soit un bénéfice disponible de	34 728 682,54 €

ainsi qu'il suit :

Dividendes aux actionnaires	18 912 463,72 €
Le solde au report à nouveau	15 816 198,82 €
TOTAL	34 728 682,54 €

Le dividende unitaire s'élève 3,42 € par action.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juin 2019.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

(en euros)	2015	2016	2017
Dividende	4,39	3,26	2,65

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Jacques PROST, coopté par le Conseil d'administration du 19 juillet 2018 en remplacement de Monsieur Paul de LEUSSE pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Eric VIAL, coopté par le Conseil d'administration du 8 février 2019 en remplacement de Monsieur François IMBAULT pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre FORT, pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHATAIN, pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire domiciliié 31, rue Henri Rochefort 75017 PARIS, et du mandat de la société PIMPANEAU ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant domicilié 23, rue Paul Valéry 75116 PARIS, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de six (6) exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire domicilié 1-2, place des Saisons 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX, et du mandat de la société PICARLE ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes suppléant domicilié 1-2, place des Saisons 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de six (6) exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale fixe à 68.602,00 € le montant brut des jetons de présence payables aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2019.

Douzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES CONSOLIDES
AU 31/12/2018

Arrêtés par le Conseil d'administration de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 8 février 2019
et
soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de
CA Indosuez Wealth (France) en date du 15 avril 2019.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2018

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés	12 959	13 229
Intérêts et charges assimilées	-4 881	-5 056
Commissions (produits)	190 561	201 511
Commissions (charges)	-61 737	-76 199
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 381	3 029
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	*20*	
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	*3 341*	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-7	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclat	*-7*	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		973
Produits des autres activités	1 526	243
Charges des autres activités	-4 494	-276
PRODUIT NET BANCAIRE	**137 288**	**137 454**
Charges générales d'exploitation	-103 896	-99 035
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 041	-2 667
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**31 351**	**35 752**
Coût du risque	1 416	-914
RESULTAT D'EXPLOITATION	**32 767**	**34 838**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	**32 767**	**34 838**
Impôts sur les bénéfices	-11 505	-12 390
RESULTAT NET	**21 262**	**22 448**
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**21 262**	**22 448**
Résultat par action (en Euros)	3,84	4,06

Nota Bene : Le nombre d'actions est de 5 529 966

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 2018

(en milliers d'euros) *Notes*	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	21 262	22 448
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-485	43
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	9	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-476	43
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	168	-14
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-310	29
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	0	-1250
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	0	-820
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-310	-791
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20 952	21 657
Dont part du Groupe	20 952	21 657
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES	361 012	378 351	378 351
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	115	14	14
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	75		
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	104	380	380
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	376		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	376		
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE		530	530
ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	1 170 845	1 102 364	1 102 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	90511	90511
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042	1011853	1012139
Titres de dettes	4 491		
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	11 700	12 573	12 475
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	82 848	87 868	87 868
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 776	7 861	7 861
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 157	40 825	40 825
TOTAL DE L'ACTIF	1 686 937	1 636 806	1 636 963

BILAN PASSIF

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	22	61	61
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*22*		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 951	1 068	1 068
PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	1 363 331	1 307 720	1 307 720
Dettes envers les établissements de crédit	*125 814*	*80 656*	*80 656*
Dettes envers la clientèle	*1 237 517*	*1 205 683*	*1 205 683*
Dettes représentées par un titre		*21 481*	*21 481*
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	436	3 175	3 175
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	115 454	122 272	122 272
PROVISIONS	23 093	20 192	20 192
TOTAL DES DETTES	1 504 287	1 454 488	1 454 488
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	182 650	176 318	176 505
CAPITAL ET RESERVES LIEES	104 916	104 918	104 918
RESERVES CONSOLIDEES	*59 594*	*50 981*	*51 168*
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-3 124	-2 030	-2 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 262	22 448	22 448
TOTAL DU PASSIF	1 686 937	1 630 806	1 630 993

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2017	82 949	21 958	0	69 196	-1 239	0	172 874	0	172 874
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2017				-27 616			-27 616		-27 616
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				9 588			9 588		9 588
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	*0*	*0*	*0*	*-18 028*	*0*	*0*	*-18 028*	*0*	*-18 028*
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	*0*	*0*	*0*	*0*	*-789*	*0*	*-789*	*0*	*-789*
Quote part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2017				0		22 448	22 448		22 448
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	82 949	21 958	0	31 188	-2 028	22 448	176 505	0	176 505
Affectation du résultat 2017				22 448		-22 448	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2018	82 949	21 958	0	73 636	-2 028	0	176 505	0	176 505
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 (2)				-187			-187		-187
Capitaux propres au 1er janvier 2018	82 949	21 958	0	73 429	-2 028	0	176 318	0	176 318
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2018				-30 673			-30 673		-30 673
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				16 019			16 019		16 019
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux paiement en actions				34			34		34
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	*0*	*0*	*0*	*-14 620*	*0*	*0*	*-14 620*	*0*	*-14 620*
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	*0*	*0*	*0*	*0*	*-310*	*0*	*-310*	*0*	*-310*
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31.12.2018				0		21 282	21 282		21 282
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2018	82 949	21 958	0	58 809	-2 338	21 282	182 850	0	182 850

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle
(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

DOCUMENT : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Résultat avant impôts	32 767	34 838
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 041	2 667
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépreciations et aux provisions	2 479	1 912
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement		12
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	3 557	5 944
= *Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements*	8 077	10 535
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	44 423	8 791
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-79 358	173 802
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-25 851	103 790
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-5 786	4 168
- Impôts versés	-13 200	-16 389
= *Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles*	-79 772	274 162
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-38 928	319 535
+/- Flux liés aux participations (1)		-12
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13 270	-6 373
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-13 270	-6 385
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-14 654	-18 028
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	-14 654	-18 028
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-66 852	295 122
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	468 295	173 211
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	378 351	81 963
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	89 944	91 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	401 922	468 295
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	361 012	378 351
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	40 910	89 944
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-66 373	295 084

* Composé du solde net du *poste "Caisse et banques centrales"*, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "*Comptes ordinaires débiteurs* non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 8.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "*Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*"

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par CA Indosuez Wealth (France) à ses actionnaires, à hauteur de 14 654 milliers d'euros pour l'année 2018

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CA Indosuez Wealth (France)

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de *participations dans les entreprises* consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les *rubriques "Juste valeur par résultat"* ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

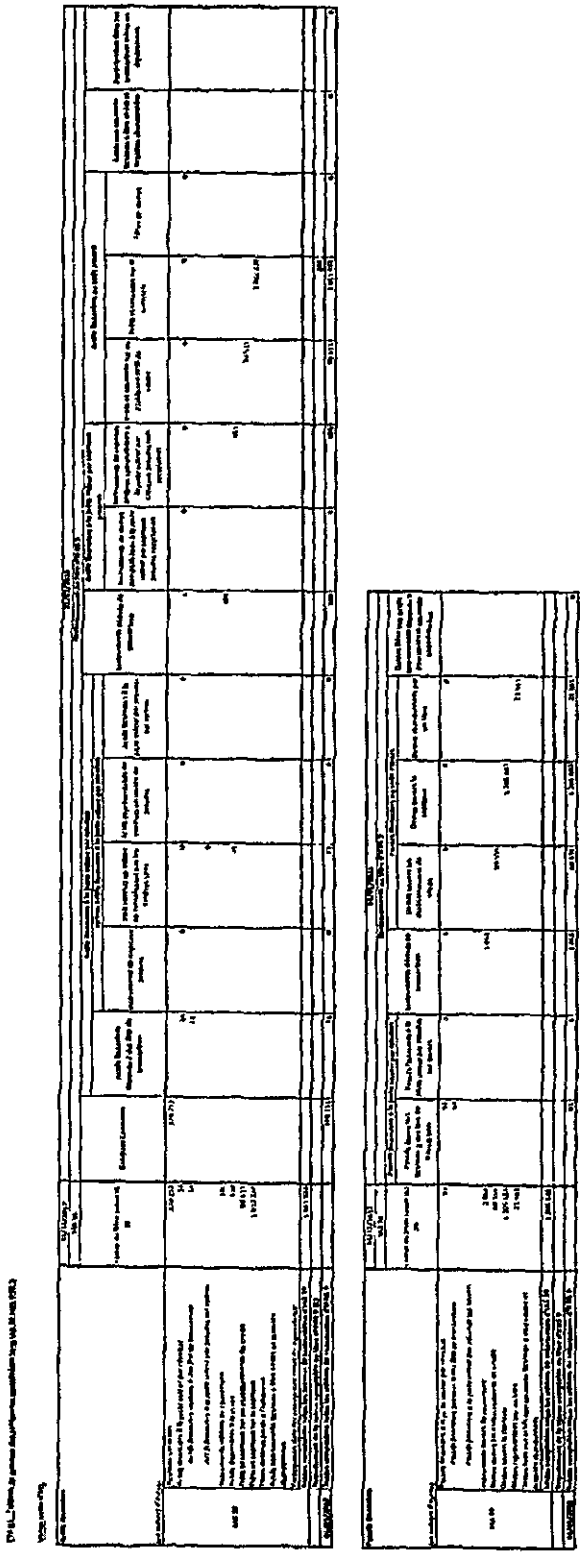
Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (*actif et passif*) et *prêts à vue auprès* des établissements de crédit.

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1er JANVIER 2018

Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1er janvier 2018

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers impactés par la mise en place de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.



7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

FTA X3 - Informations liées aux changements de catégorie comptable lors de la mise en place d'IFRS 9

Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement lors de la première application

Actifs - Reclassements à la date de première application	31/12/2018				
	Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9		Comptabilisation selon les dispositions d'IFRS 9 si le reclassement n'avait pas eu lieu		
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Produits/ charges d'intérêts comptabilisés	Juste valeur	Gains/Pertes comptabilisés en résultat net	Gains/Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat reclassés en actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle					
Titres de dettes					
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

ETAT 04 - Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018

(en milliers d'euros)	Impact de 1ère application IFRS 9 au 1er janvier 2018 (1)		
	Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	376 505	376 505	
Incidence sur les réserves	587	587	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la juste valeur par résultat sur option			
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	8		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables - impact de l'annulation de la dépréciation durable (le cas échéant)	776		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables - reclassement de la portion couverte en juste valeur (le cas échéant)			
Reclassement depuis coût amorti vers Juste valeur par résultat (y compris frais d'acquisition restant à étaler, en cas de couverture de juste valeur reclassement uniquement de la portion non couverte)	0		
Actifs (vers Juste valeur par résultat)			
Passifs (vers Juste valeur par résultat)			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers coût amorti (y compris commissions restant à étaler)	0		
Actifs (depuis Juste valeur par résultat par nature et sur option)			
Passifs (depuis Juste valeur par résultat sur option)			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	-187		
Reclassement des instruments de capitaux propres Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Impact des modifications sur actifs/passifs financiers évalués au coût amorti			
Réserves - hors entreprises mises en équivalence	587		
Réserves - entreprises mises en équivalence			
Réserves - activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-8	-8	
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)	-8		
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Coût amorti (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement depuis Coût amorti vers Juste valeur par capitaux propres recyclables (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Reclassement depuis Juste valeur par résultat vers Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Impact des arrêts de couverture hors couverture de juste valeur			
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - hors entreprises mises en équivalence	-8	-8	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-776	-776	
Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option			
Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables	-776		
Reclassement des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - hors entreprises mises en équivalence	-776		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) - entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Total - Impact sur les capitaux propres dû à la mise en application d'IFRS 9	-187	-187	0
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	376 318	376 318	0
Etat BFC 9-FTA018			

(1) Les montants présentés sont nets d'impôts

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2018 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2017.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 9 *Instruments financiers* Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1er janvier 2018	Oui

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (cf. chapitre 1.2 "Principes et méthodes comptables").

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2017.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9 *Instruments financiers* Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1er janvier 2019 (1)	Oui
IFRS 16 *Contrats de location* Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1er janvier 2019	Oui
IFRIC 23 *Positions fiscales incertaines* Clarification d'IAS 12 sur l'évaluation et la comptabilisation d'un actif ou passif d'impôt en situation d'incertitude quant à l'application de la législation fiscale	23 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1er janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Dès 2017, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 16 dans les délais requis, en y intégrant les fonctions comptables, finances, risques et achats. Une première étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le Groupe a été réalisée au second semestre 2017 sur la base des états financiers au 31 décembre 2016. L'ensemble de ces travaux se sont poursuivis sur 2018. Le Groupe a finalisé le choix des options structurantes liées à l'interprétation de la norme, a choisi les solutions informatiques nécessaires pour permettre le traitement de données de l'ensemble des contrats de location du Groupe et a réalisé au second semestre des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2017.
Le Groupe appliquera la méthode rétrospective modifiée conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de transition (1er janvier 2019). En conséquence, le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la norme IFRS 16 sur ses capitaux propres. Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les contrats suivants :

- Contrats de location à court terme,
- Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2018 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, plusieurs amendements ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit des amendements à IAS 12 *Impôt sur le résultat*, IAS 23 *Coût d'emprunt*, IFRS 3/IFRS 11 *Regroupement d'entreprises*, IAS 19 *Avantages au personnel* et IAS 28 *Participations dans des entreprises associées* applicables au 1er janvier 2019, et d'un amendement à IAS 1/IAS 8 *Présentation des états financiers* applicable au 1er janvier 2020.

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ *Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers*

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ **Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)**

✓ **Définitions**

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que *CA Indosuez Wealth (France)* utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

✓ **Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers**

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- **Classement et évaluation des actifs financiers**

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

  - Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

  Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de CA Indosuez Wealth (France) pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

  On distingue trois modèles de gestion :

  - Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
  - Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
  - Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

    Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

  Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

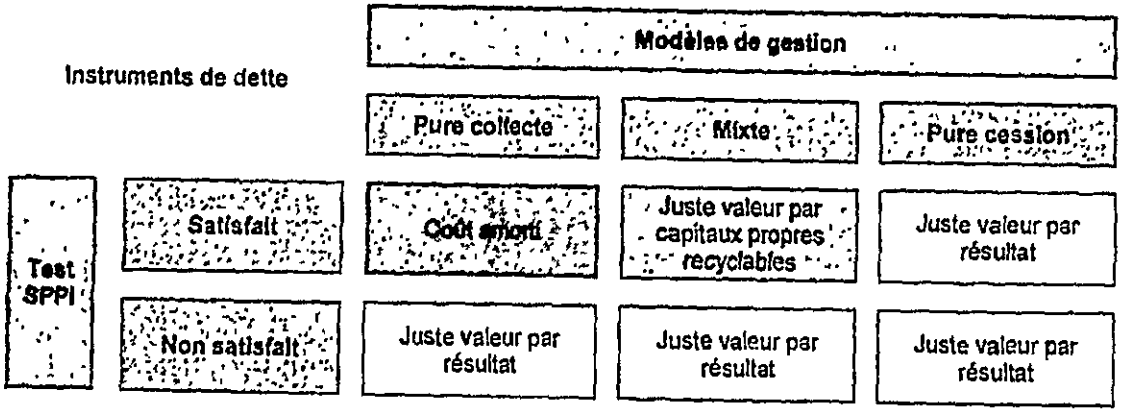
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "*tranches*").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;

  Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel CA Indosuez Wealth (France) détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

o Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

• Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata* temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

• Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif

financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, CA Indosuez Wealth (France) continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que CA Indosuez Wealth (France) appliquait sous IAS 39 :

- ❖ Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ❖ Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, CA Indosuez Wealth (France) utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. CA Indosuez Wealth (France) prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Indosuez Wealth (France) constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ;
- passifs financiers au coût amorti ;
- produits de la collecte

o Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

o Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

o Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

o Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en

provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ ***Provisionnement pour risque de crédit***

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, CA Indosuez Wealth (France) comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*"Expected Credit Losses"* ou *"ECL"*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances au titre de contrats de location-financement relevant de la norme IAS 17 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket* 2, puis en *bucket* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

  - Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de "défaut" est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (*Bucket* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

Sur le périmètre de la "Banque de proximité" : les encours en défaut ne retournent en encours non en défaut qu'après régularisation intégrale des impayés.

o La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le

régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramétres IFRS 9 sont mesurés et mis á jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramétres utilisés est réalisé a minima á fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramétres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

• Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrété. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de régles et de critéres relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxiéme niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert eu titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire á ajuster les critéres Groupe de déclassement en *Bucket* 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, *sauf exception*, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 *à Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Buckef* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, CA Indosuez Wealth (France) utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket* 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés *"Investment Grade"*, en date d'arrêté, seront classés en *Bucket* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés *"Non-Investment Grade"* (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de

dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document de référence de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket* 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Le calcul de la décote de restructuration est égal à la différence entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs "restructurés", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer flat en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit net bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket* 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✔ **Instruments financiers dérivés**

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, CA Indosuez Wealth (France) n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.
Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

  - Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;

- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de CA Indosuez Wealth (France).

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

CA Indosuez Wealth (France) considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

CA Indosuez Wealth (France) intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprés d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours réguliérement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, CA Indosuez Wealth (France) retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

  - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, CA Indosuez Wealth (France) compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ ***Gains ou pertes nets sur instruments financiers***

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ ***Engagements de financement et garanties financières donnés***

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :
- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

CA Indosuez Wealth (France) identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, CA Indosuez Wealth (France) a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓**Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (*cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies"*).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé CA Indosuez Wealth (France) impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➢ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale,

sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), *CA Indosuez Wealth (France)* a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

➢ Traitement des Immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres recyclables ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre enregistrées en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

  a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

  b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Commissions

Pour son activité de teneur de compte, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.
En tant que courtier en assurance vie, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.
Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :
- Les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement.

- Les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds.

- Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un

pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

Pour ces activités CA Indosuez Wealth (France) rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

➢ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➢ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de CA Indosuez Wealth (France) et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, CA Indosuez Wealth (France) dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque CA Indosuez Wealth (France) est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à CA Indosuez Wealth (France) la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. CA Indosuez Wealth (France) contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque CA Indosuez Wealth (France) détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de CA Indosuez Wealth (France) lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par CA Indosuez Wealth (France), des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. CA Indosuez Wealth (France) est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par CA Indosuez Wealth (France) sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de CA Indosuez Wealth (France);

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable CA Indosuez Wealth (France) constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;

- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2 *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

2.1 Événements significatifs de la période

➢ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2018**

Néant

➢ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2018**

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres sont enregistrés au sein du portefeuille « Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2018, les participations non consolidées sont recensées en annexe suivante :

Les participations non consolidées

(En milliers d'Euros)	31.12.2016		31.12.2017	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
Titres de participation non consolidés (détail) :				
OSEO/ SOFARIS	131	0,01%	131	0,01%
VALBAUME IMMOBILIER	7	100,00%	0	100,00%
SCI BOURGOGNE 42	0	1,00%	0	1,00%
LESICA	93	2,00%	92	2,00%
CLD GESTION D'ACTIFS CORSE	8	30,15%	8	30,15%
GIE AMUNDI IT SERVICES	10	0,25%	10	0,25%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	249	-	241	-

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de CA Indosuez Wealth France est assurée par la Direction des Engagements. Cette direction est rattachée au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre " facteurs de risque " comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

3.1.1 : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit

Les différentes étapes de dépréciations ("Actifs sains" - *Bucket* 1 et *Bucket* 2 et "Actifs dépréciés" – *Bucket* 3) sont explicitées dans la note 1.2 "*Principes et méthodes comptables*", chapitre "Instruments financiers – Provisionnement pour risque de crédit"

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instrument

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018							0	0	0
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 467	0	0	0	0	0	4 467	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	4 330						4 330	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	137						137	0	
Total	4 467	0	0	0	0	0	4 467	0	4 467
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	24						24		
Au 31 décembre 2018	4 491	0	0	0	0	0	4 491	0	4 491

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/decotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	90 511						90 511	0	90 511
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	90 511	0	0	0	0	0	90 511	0	90 511
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...							0	0	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres							0	0	
Total	90 511	0	0	0	0	0	90 511	0	90 511
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-48 199						-48 199		
Au 31 décembre 2018	42 312	0	0	0	0	0	42 312	0	42 312
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**1 012 877**	**-239**	**2 445**	**-46**	**1 449**	**-1 392**	**1 016 771**	**-1 677**	**1 015 094**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre							0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	**1 012 877**	**-239**	**2 445**	**-46**	**1 449**	**-1 392**	**1 016 771**	**-1 677**	**1 015 094**
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	120	-119	-37	36	-50	21	33	-61	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	120	-120					120	-120	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...			-37	37	-50	21	-87	58	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres		1		-1			0	0	
Total	**1 012 997**	**-358**	**2 408**	**-10**	**1 399**	**-1 371**	**1 016 804**	**-1 739**	**1 015 065**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	109 166		-189				108 977		
Au 31 décembre 2018	**1 122 163**	**-358**	**2 219**	**-10**	**1 399**	**-1 371**	**1 125 781**	**-1 739**	**1 124 042**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	0		0		0		0		

(1) Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	**80 121**						**80 121**	**0**	**80 121**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	**80 121**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**80 121**	**0**	**80 121**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-4 942	0	0	0	0	0	-4 942	0	
Nouveaux engagements donnés							0	0	
Extinction des engagements							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	-4 942						-4 942	0	
Au 31 décembre 2018	**75 179**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**75 179**	**0**	**75 179**

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

Rapprochement du solde d'ouverture / clôture de la correction de valeur pour pertes et de la valeur comptable brute relatives aux engagements de garanties (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en milliers d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 1er janvier 2018	74 310						74 310	0	74 310
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)							0	0	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)							0	0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)							0	0	
Total après transferts	74 310	0	0	0	0	0	74 310	0	74 310
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	7 431	0	0	0	0	0	7 431	0	
Nouveaux engagements donnés							0	0	
Extinction des engagements							0	0	
Passage à perte							0	0	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières							0	0	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								0	
Changements dans le modèle / méthodologie								0	
Variations de périmètre							0	0	
Autres	7 431						7 431	0	
Au 31 décembre 2018	81 741	0	0	0	0	0	81 741	0	81 741

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales sans que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Exposition maximale au risque de crédit et effets des actifs détenus en garantie et autres rehaussements de crédits

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en milliers d'euros)		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
Instruments dérivés de couverture						
Total	0	0	0	0	0	0

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement	
(en milliers d'euros)		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	1 170 845	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	42 312					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042					
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28					
Titres de dettes	4 491					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	1 170 845	0	0	0	0	0
dont : actifs dépréciés en date de clôture	28	0	0	0	0	0

Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2018					
		Réduction du risque de crédit				
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement	
(en milliers d'euros)		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	81 781			-		
dont : engagements dépréciés en date de clôture	-					
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	75 139					
dont : engagements dépréciés en date de clôture						
Total	156 920	0	0	0	0	0
dont : engagements dépréciés en date de clôture	0	0	0	0	0	0

Les montants présentés sont nets de dépréciations pour les actifs et net de provisions pour les engagements hors-bilan. Les opérations réseau sont exclues car elles ne sont pas considérées comme porteuses de risque de crédit.

3.1.3 : Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit")

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

21 Actifs financiers modifiés : actifs financiers restructurés au cours de la période

(en milliers d'euros)	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			
Prêts et créances sur la clientèle			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			
Titres de dettes			
Valeur comptable brute avant modification	0	0	0
Gain ou perte nette de la modification			

21 Actifs financiers modifiés : actifs restructurés transférés depuis le Bucket 2 ou le Bucket 3 vers le Bucket 1 au cours de la période

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Titres de dettes	
Total	0

3.1.4.1 Exposition au risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs de risque et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.

2.1 Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	829 855	2 219		832 074
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%			515	515
Total Clientèle de détail		829 855	2 219	515	832 589
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	339 111			339 111
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
	PD = 100%			884	884
Total Hors clientèle de détail		339 111	0	884	339 995
Dépréciations		-258	-10	-1 371	-1 739
Total		1 168 608	2 209	28	1 170 845

(en milliers d'Euros)	31.12.2017				
	Encours brute	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	90 511				90 511
Institutions non établissements de crédit					0
Grandes entreprises	226 041	901	-901		225 141
Clientèle de détail	787 489	548	-492		786 997
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649
Valeurs au bilan					1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 1 050 K€uros

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

1.2 Engagements par signature

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018 — Montant de l'engagement — Engagements sains — Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements sains — Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	59 569			59 569
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Clientèle de détail		59 569	0	0	59 569
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	15 610			15 610
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Hors clientèle de détail		15 610	0	0	15 610
Provisions (1)					0
Total		75 179	0	0	75 179

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2018 — Montant de l'engagement — Engagements sains — Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements sains — Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	38 690			38 690
	0,5% < PD ≤ 2%				0
	2% < PD ≤ 20%				0
	20% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Clientèle de détail		38 690	0	0	38 690
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	43 051			43 051
	0,6% < PD ≤ 12%				0
	12% < PD < 100%				0
	PD = 100%				0
Total Hors clientèle de détail		43 051	0	0	43 051
Provisions (1)					0
Total		81 741	0	0	81 741

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Concentration du risque de crédit par agent économique - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé
Administration générale Banques centrales Etablissements de crédit Grandes entreprises Clientèle de détail			
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0
		Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé
Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque			

3.1.6 : Evaluation de la concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en milliers d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale				0
Banques centrales				0
Etablissements de crédit	46 803			46 803
Grandes entreprises	292 308		884	293 192
Clientèle de détail	829 855	2 219	515	832 589
Dépréciations	-358	-10	-1 371	-1 739
Total	1 168 608	2 209	28	1 170 845

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Administration générale		
Grandes entreprises	474 290	562 699
Clientèle de détail	763 227	642 984
Total Dettes envers la clientèle	1 237 517	1 205 683

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2018				31/12/2017
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains				
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	
Administration générale				0	
Banques centrales				0	
Etablissements de crédit				0	
Grandes entreprises	15 610			15 610	11 352
Clientèle de détail	59 569			59 569	68 769
Provisions (1)				0	
Total	75 179	0	0	75 179	80 121

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2018				31/12/2017
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains				
(en milliers d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	
Administration générale				0	
Banques centrales				0	
Etablissements de crédit	30 000			30 000	
Grandes entreprises	13 051			13 051	40 852
Clientèle de détail	38 690			38 690	33 458
Provisions (1)				0	
Total	81 741	0	0	81 741	74 310

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.2.7 : Evaluation de la concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018 — Valeur comptable — Actifs sains — Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs sains — Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 140 525	2 219	1 345	1 144 089
Autres pays de l'Union européenne	11 888		54	11 942
Autres pays d'Europe	410			410
Amérique du Nord				0
Amériques centrale et du Sud	2 664			2 664
Afrique et Moyen-Orient	11 108			11 108
Asie et Océanie (hors Japon)	2 371			2 371
Japon				0
Organismes supranationaux				0
Dépréciations	-158	-10	-1 371	-1 739
Total	1 168 808	2 209	28	1 170 845

(en milliers d'Euros)	31 12 2017 — Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	1 069 070	1 395	-1 338		1 067 732
Autres pays de l'Union Européenne	13 571	54	-54		13 517
Autres pays d'Europe	1 520				1 520
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud	2 815				2 815
Afrique et Moyen-Orient	14 277				14 277
Asie et Océanie (hors Japon)	2 690				2 690
Japon	98				98
Organismes supranationaux					0
Total *	1 104 041	1 449	-1 392	0	1 102 649

* Dont encours sains restructurés (non dépréciés) pour 54 K Euros

L'exposition au risque de crédit est mesurée dans cet état qui présente la concentration par zone géographique de l'activité de crédit de l'entité, selon la ventilation SURFI : les encours bruts sont d'abord repris, puis les encours dépréciés sur base individuelle, puis les dépréciations individuelles sur ces encours et le total ventilé des encours nets. Le solde non ventilé des créances rattachées et des dépréciations collectives y est ensuite additionné pour obtenir la valeur nette au bilan.

Les opérations internes au Crédit Agricole ne sont pas reprises dans les données présentées, car il est estimé qu'elles ne sont pas à l'origine d'une exposition au risque de crédit.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	986 748	931 170
Autres pays de l'Union européenne	20 623	20 309
Autres pays d'Europe	2 312	13 149
Amérique du Nord	4 579	17 167
Amériques centrale et du Sud	20 352	22 593
Afrique et Moyen-Orient	187 723	191 220
Asie et Océanie (hors Japon)	5 671	8 262
Japon	409	1 813
Organismes supranationaux		
Total Dettes envers la clientèle	1 237 519	1 205 683

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018 — Montant de l'engagement — Engagements sains — Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements sains — Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	75 061			75 061
Autres pays de l'Union européenne	117			117
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)	1	-	-	1
Japon				
Organismes supranationaux				
Provisions (1)				
Total	75 179	0	0	75 179

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	54 777			54 777
Autres pays de l'Union européenne	26 633			26 633
Autres pays d'Europe	235			235
Amérique du Nord				
Amériques centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient	96			96
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Organismes supranationaux				
Provisions (1)				
Total	81 741	0	0	81 741

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan

(en milliers d'Euros)	31.12.2017
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	79 818
Autres pays de l'Union Européenne	151
Autres pays d'Europe	
Amérique du Nord	
Amériques Centrale et du Sud	3
Afrique et Moyen-Orient	149
Asie et Océanie (hors Japon)	
Japon	
Total	80 121
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	
France (y compris DOM-TOM)	47 365
Autres pays de l'Union Européenne	26 860
Autres pays d'Europe	235
Amérique du Nord	
Amériques Centrale et du Sud	
Afrique et Moyen-Orient	
Asie et Océanie (hors Japon)	
Japon	
Total	74 310

L'état présente la concentration par zone géographique des engagements donnés par l'entité à la clientèle, selon la ventilation SURFI, en distinguant les engagements de financement des engagements de garantie.

3.1 8 : Actifs financiers en souffrance par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2018								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
(en milliers d'euros)	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail									
Prêts et créances	0	0	-358	0	0	-10	0	0	-1 371
Administration générale									
Banques centrales									
Etablissements de crédit									
Grandes entreprises									
Clientèle de détail			-358			-10			-1 371
Total	0	0	-358	0	0	-10	0	0	-1 371

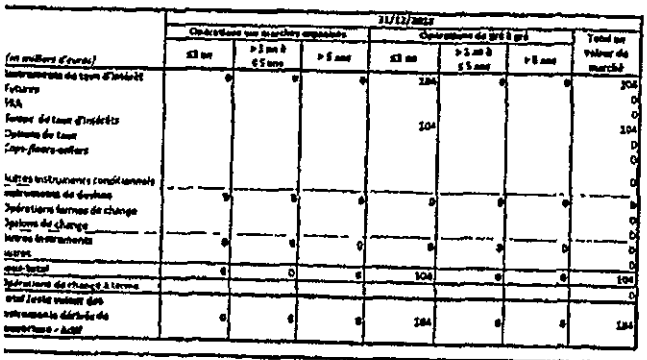
	31.12.2017						31.12.2017
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en milliers d'Euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres						92	-278
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances		0	0	0	0	57	-1 392
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	1	-901
Clientèle de détail					0	56	-492
Total	0	0	0	0	0	149	-2 168

7.2 Risque de marché

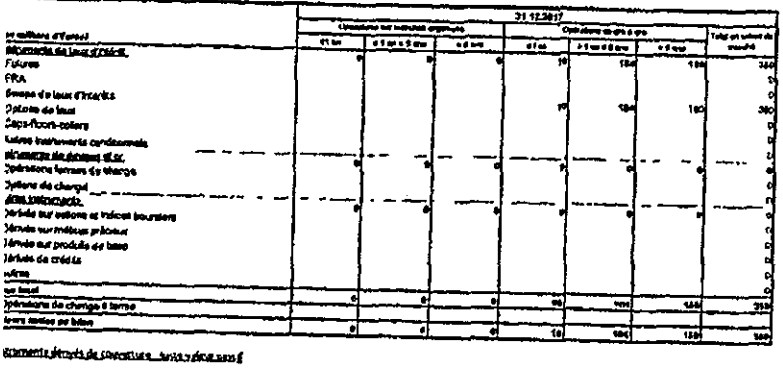
Le chercheur de cet établissement que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion

7.2.1 : Opérations sur instruments dérivés, dettes sur actifs négociés

Instruments dérivés de couverture - Juste valeur actif

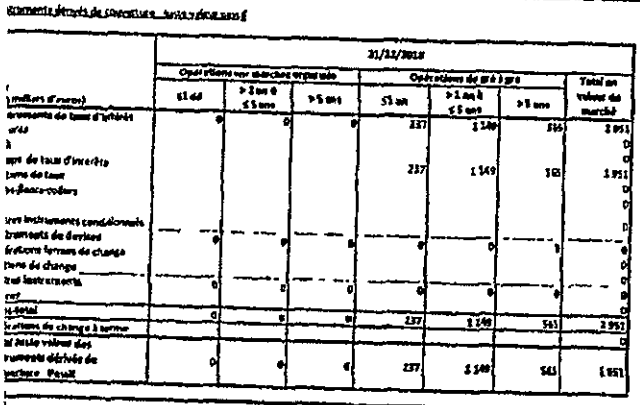


(en milliers d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	284	0	0	284
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				284			284
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	284	0	0	284
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	284	0	0	284

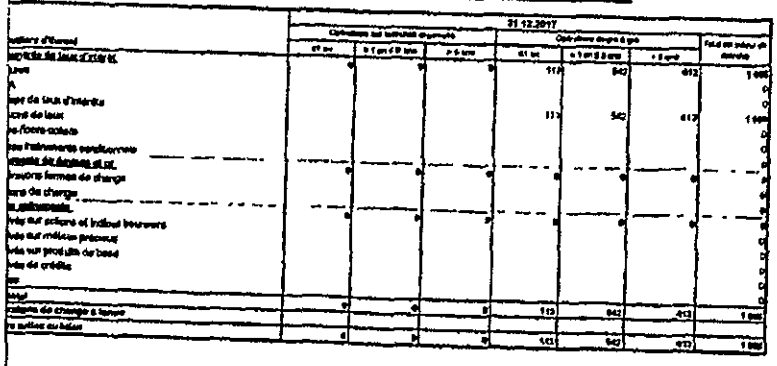


(en milliers d'euros)	31.12.2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	10	184	166	360
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts							0
Options de taux				10	184	166	360
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments							0
Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total							0
Opérations de change à terme	0	0	0	10	184	166	360
Autres actifs au bilan	0	0	0	10	184	166	360

Instruments dérivés de couverture - Juste valeur passif



(en milliers d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	237	1 549	165	1 951
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				237	1 549	165	1 951
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	237	1 549	165	1 951
Opérations de change à terme							0
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	237	1 549	165	1 951



(en milliers d'euros)	31.12.2017						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	113	542	413	1 068
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts							0
Options de taux				113	542	413	1 068
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments							0
Dérivés sur actions et indices boursiers	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total							0
Opérations de change à terme	0	0	0	113	542	413	1 068
Autres actifs au bilan	0	0	0	113	542	413	1 068

[illegible]

(en millions d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	40	0	0	40
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				40			40
Options de taux							0
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	40	0	0	40
Opérations de change à terme							0
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	0	0	0	40	0	0	40

[illegible]

(en millions d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	22	0	0	22
Futures							0
FRA							0
Swaps de taux d'intérêts				12			12
Options de taux				10			10
Caps-floors-collars							0
Autres instruments conditionnels							0
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							0
Options de change							0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions & indices boursiers							0
Dérivés sur métaux précieux							0
Dérivés sur produits de base							0
Dérivés de crédits							0
Autres							0
Sous-total	0	0	0	22	0	0	22
Opérations de change à terme							0
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	0	0	0	22	0	0	22

Les Durées Restant à Courir des instruments dérivés présentées permettent de donner une information sur le risque de marché en prenant les flux de trésorerie futurs et en mettant en perspective la synchronisation des échéances notionnelles des instruments actifs et passifs

3.2.2 : Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'Euros)	31.12.2018 Total encours notionnel	31.12.2017 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	386 221	178 443
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	386 221	175 635
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		2 808
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	4 863	23 129
. Opérations fermes de change		
. Options de change	4 863	23 129
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	391 084	201 572
. Opérations de change à terme	405 915	411 599
Total	796 999	613 171

Risque de change

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(En milliers d'Euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 559 740	1 485 238	1 572 664	1 368 368
JPY	1 070	1 076	103	105
USD	12 061	77 291	21 234	110 074
AUTRES DEVISES	826	7 396	1 312	8 721
AUTRES DEVISES DE L'UE	13 240	135 934	38 921	146 746
Total bilan	1 586 937	1 586 937	1 634 234	1 634 234

3.3. Risque de liquidité et de financement

Risque de liquidité

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion .

3.3.1 : Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'Euros)	31.12.2018				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 440	872			42 312
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	201 544	297 878	556 817	70 742	1 125 781
Total	**242 984**	**298 750**	**556 817**	**70 742**	**1 168 093**
Dépréciations					-1 739
Valeurs nettes au bilan					**1 166 354**

(En milliers d'Euros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 511				90 511
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	228 493	414 013	343 599	27 425	1 013 530
Total	**319 004**	**414 013**	**343 599**	**27 425**	**1 104 041**
Dépréciations					-1 392
Valeurs nettes au bilan					**1 102 649**

3.3.2 : Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(En milliers d'€uros)	31.12.2018				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	60 814	65 000			125 814
Dettes envers la clientèle	1 223 470	14 047			1 237 517
Total	**1 284 284**	**79 047**	**0**	**0**	**1 363 331**
Valeur au bilan					**1 363 331**

(En milliers d'€uros)	31.12.2017				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	80 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle	1 194 488	11 195			1 205 683
Total	**1 255 044**	**31 195**	**0**	**0**	**1 286 239**
Valeur au bilan					**1 286 239**

Le tableau présente pour les 2 grandes catégories de dettes (envers EC et envers clientèle) la durée restant à courir des encours au 31/12. L'objectif est de donner une information sur le risque de liquidité lié à l'activité de crédit, qui ressortira d'une analyse de ce tableau couplée avec l'analyse du tableau présentant la DRAC des encours Actifs de l'activité de crédit.

3.3.3 : Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées par ORAC

(en milliers d'€uros)	31.12.2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	0					0
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

(en milliers d'€uros)	31.12.2017					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	21 481					21 481
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total	21 481	0	0	0		21 481
Valeur au bilan						21 481
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total	0	0	0	0		0
Valeur au bilan						0

3.3.4 : Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31.12.2018					
(en milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						8

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risques de marché »

	31.12.2017					
(en milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Garanties financières données						6

3.4. Comptabilité de couverture

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

3.4.1 : Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur de marché		Montant
	positive	négative	notionnel
Couverture de juste valeur	104	1 951	261 221
Taux d'intérêt	104	1 951	261 221
Change			
Autres			
Couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Taux d'intérêt			
Change			
Autres			
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total instruments dérivés de couverture	104	1 951	261 221

(en milliers d'Euros)	31/12/2017		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	380	1 068	135 635
Taux d'intérêt	380	1 068	135 635
Instruments de Capitaux propres			
Change			
Autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
Taux d'intérêt			
Instruments de Capitaux propres			
Change			
Autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	380	1 068	135 635

3.4.2 : Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnel)

Instruments dérivés de couverture - notionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2018						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				21 922	160 086	79 213	261 221
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes de change							
Options de change							
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0
Autres							
Sous-total	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221
Opérations de change à terme							
Total notionnel des instruments dérivés de couverture	0	0	0	21 922	160 086	79 213	261 221

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

3.4.3 : Couverture de Juste Valeur - Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Marchés de gré à gré	104	1 951	-1 058	261 221
Taux d'intérêt	104	1 951	-1 058	261 221
Instruments fermes	104	1 951	-1 058	261 221
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Total des micro-couvertures de juste valeur	104	1 951	-1 058	261 221
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers				
Total Couverture de juste valeur	104	1 951	-1 058	261 221

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163.

3.4.4 Couverture de Juste Valeur - Eléments couverts

Micro-couvertures *(en milliers d'euros)*	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y. c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0		0
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	0	0	0	0
Taux d'intérêt				
Change				
Autres				
Total de la couverture de Juste valeur sur les éléments d'actif	0	0	0	0
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 650	1 650	0	1 058
Taux d'intérêt	1 650	1 650		1 058
Change				
Autres				
Total de la couverture de Juste valeur sur les éléments de passif	1 650	1 650	0	1 058

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

3.4.5 : Couverture de Juste Valeur - Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018 Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y. c. cessations de couverture)	Variation de juste *valeur sur les éléments* couverts (y. c. cessations de couverture)	Part da l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	-1 035	1 035	0
Change			0
Autres			0
Total	-1 035	1 035	0

3.4.6 : Couverture de flux de trésorerie (CFH) et d'investissements nets (NIH) - Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y. c. cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Marchés de gré à gré	0	0	0	0
Taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Change	0	0	0	0
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Autres				
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt				
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change				
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Total de la couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger				

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat

3.4.7 : Couverture de flux de trésorerie (CFH) et d'investissements nets (NIH) - Résultat de la comptabilité de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie			
Taux d'intérêt Change Autres			
Total de la couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	0	0	0

3.5. Risque opérationnel

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013 (CRR), CA Indosuez Wealth (France) est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.
La gestion des fonds propres de CA Indosuez Wealth (France) est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.
Ce nouveau dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier. Les exigences de coussins de fonds propres s'appliquent de manière progressive et atteindront le niveau cible en 2019

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :
- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en Additional Tier 1 (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitués du Common Equity Tier 1 et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles, et qu'ils ont été émis avant le 31/12/2011, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.
Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier 1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

En 2018 comme en 2017 et selon la réglementation en vigueur, CA Indosuez Wealth (France) a respecté les exigences réglementaires.

4.1 : Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	12 672
Opérations avec les établissements de crédit	734
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	11 920
Opérations de location-financement	
Titres de dettes	18
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0
Opérations avec les établissements de crédit	
Opérations avec la clientèle	
Titres de dettes	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	287
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts	12 959
Sur les passifs financiers au coût amorti	-3 718
Opérations avec les établissements de crédit	-2 520
Opérations internes au Crédit Agricole	
Opérations avec la clientèle	-1 115
Opérations de location-financement	
Dettes représentées par un titre	-83
Dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 163
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-4 881

(1) dont 5 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2018 contre 47 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Sur opérations avec les établissements de crédit	286
Sur opérations internes au Crédit Agricole	
Sur opérations avec la clientèle	10 939
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	446
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 558
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et produits assimilés	
Produits d'intérêts (1)	13 229
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 990
Sur opérations internes au Crédit Agricole	
Sur opérations avec la clientèle	-1 625
Sur dettes représentées par un titre	-45
Sur dettes subordonnées	
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-1 396
Sur opérations de location-financement	
Autres intérêts et charges assimilées	
Charges d'intérêts	-5 056

(1) dont 47 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2017 contre 3 milliers d'euros au 31 décembre 2016

4.2 : Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit		-11	-11		-17	-17
Sur opérations internes au Crédit Agricole			0			0
Sur opérations avec la clientèle	2 775	-2	2 773	1 667		1 667
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	1 836	-331	1 505	4 598	-1 720	2 878
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 632		4 632	5 693	-552	5 141
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	110 370	-61 393	48 977	117 649	-73 910	43 739
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	70 948		70 948	71 904		71 904
Produits nets des commissions (1)	190 561	-61 737	128 824	201 511	-76 199	125 312

(1) dont Commissions brutes OPC : 70,1 M€
dont rétrocessions OPC : -23,9 M€
dont commissions brutes assurance vie : 72,8 M€
dont rétrocessions assurance vie : -32,1 M€

4.3.1 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dividendes reçus	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	20
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-6
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 347
Résultat de la comptabilité de couverture	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**3 361**

(En milliers d'€uros)	31/12/2017
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	13
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 016
Résultat de la comptabilité de couverture	0
- variation de juste valeur de l'élément couvert	-1 355
- variation de juste valeur de l'instrument de couverture	1 355
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**3 029**

4.3.2 Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'Euros)	31.12.2018		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1058	-1058	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1058		1058
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-1058	-1058
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - parte inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - parte inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - parte inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1058	-1058	0

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

(en milliers d'Euros)	31.12.2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1355	-1355	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1355		1355
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-1355	-1355
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - parte inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - parte inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - parte inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	1355	-1355	0

4.4 : Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	-7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-7**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépreciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Dividendes reçus	3
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	970
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus *jusqu'à l'échéance et sur* prêts et créances	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**973**

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque"

4.5 : Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**0**
Titres de dettes	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**0**
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	**0**

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 "Coût du risque"

4.6 : Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Titres de dettes Prêts et créances sur les établissements de crédit Prêts et créances sur la clientèle	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat	0

4.7. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-2 968	-33
Produits (charges) des autres activités	**-2 968**	**-33**

4.8 Charges générales d'exploitation

(En milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges du personnel	-66 908	-64 530
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-3 298	-2 583
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-33 692	-31 922
Charges d'exploitation	**-103 886**	**-99 035**

(1) Dont 300 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe CA Indosuez Wealth (France)
La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2018 est donnée ci-dessous :

	31/12/2018			31/12/2017
(en milliers d'Euros hors taxes)	ACA NEXIA	EY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	-119	-182	-301	-257
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
Total	**-119**	**-182**	**-301**	**-257**

(*) dont 12 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (SACC)

4.9. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	-2 041	-2 667
- Immobilisations corporelles	-1 807	-2 215
- Immobilisations incorporelles	-234	-452
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations incorporelles		
TOTAL	**-2 041**	**-2 667**

4.10 : Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-83
Bucket 1 : *Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les* 12 mois à venir	-120
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-120
Engagements par signature	
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	37
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	37
Engagements par signature	
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	
Bucket 3 : *Actifs dépréciés*	22
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres *recyclables*	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	22
Engagements par signature	
Autres actifs	
Risques et charges	1 477
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	1 416
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non *dépréciés*	
Récupérations sur prêts et créances	0
comptabilisés au coût amorti	
comptabilisés en capitaux propres recyclables	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Autres produits	
Coût du risque	1 416

(en milliers d'€uros)	31/12/2017
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-2 684
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	-350
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	
Engagements par signature	
Risques et charges	-2 334
Reprises de provisions et de dépréciations	560
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	
Prêts et créances	90
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Autres actifs	
Engagements par signature	
Risques et charges	470
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-2 124
durablement	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 210
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
Décotes sur crédits restructurés	
Pertes sur engagements par signature	
Autres pertes	
Coût du risque	-914

4.11. Charges d' impôt

Charges d'impôts

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Charge d'impôt courant	-11 192	-12 209
Charge d'impôt différé (1)	-313	-181
Charge d'impôt de la période	-11 505	-12 390

(1) Dont diminution du stock d'impôts différés actifs de 127 K€ au titre de l'exercice 2018 liée à la publication de la loi de finance 2018 portant progressivement le taux d'imposition courant de 34,43% en 2018 à 25,83% à partir de 2022

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

AU 31.12.2018

(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	32 777	34,43%	-11 285
Effet des différences permanentes et temporaires		0,67%	-220
Taux et charge effectifs d'impôt		35,10%	-11 505

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018

AU 31.12.2017

(en milliers d'Euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisition, activités abandonnés et résultats des entreprises mises en équivalence	34 838	34,43%	-11 995
Effet des différences permanentes et temporaires		1,13%	-395
Taux et charge effectifs d'impôt		35,56%	-12 390

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2017

4.12 : Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	
Gains et pertes sur écarts de conversion	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en résultat	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-485
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	9
Ecart de réévaluation de la période	8
Transferts en réserves	
Autres variations	1
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	0
Ecart de réévaluation de la période	
Transferts en réserves	
Autres variations	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	166
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprsies mises en équivalence	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-310
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-310
Dont part du Groupe	-310
Dont participations ne donnant pas le contrôle	

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017
Résultat net		22 448
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		43
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		43
Gains et pertes avant impôt comptabilisée directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		-14
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activitée abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		29
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-1250
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1250
Gains et pertes avant impôt comptabilisée directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		430
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-820
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-791
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		21 657
Dont part du Groupe		21 657
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-

actifs disponibles à la vente se décomposent comme suit :

	31.12.2017
Montant brut	(1 250)
Impôt	430
Total net	(820)

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2017				01/01/2018				Variations				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0						0	0	0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			0													
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables							0						0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0				0						0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 109	1 071	-2 038		-3 109	1 071	-2 038		-485	166	-319		-3 594	1 237	-2 357	0
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre							0				0		0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					-767		-767				0		-767	0	-767	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-3 109	1 071	-2 038	0	-3 876	1 071	-2 805	0	-485	166	-319	0	-4 361	1 237	-3 124	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0		0	0	0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3 109	1 071	-2 038	0	-3 876	1 071	-2 805	0	-485	166	-319	0	-4 361	1 237	-3 124	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3 109	1 071	-2 038	0	-3 876	1 071	-2 805	0	-485	166	-319	0	-4 361	1 237	-3 124	0

5. Notes relatives au bilan

Information sur le secteur opérationnel :

CA Indosuez Wealth (France) occupe le segment d'activité de la banque privée.

5.1. Caisse, banques centrales

	31.12.2018	31.12.2017
(en milliers d'€uros)	*Actif*	*Actif*
Caisse	260	100
Banques centrales	360 752	378 251
Valeur au bilan	361 012	378 351

5. 2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5.2.1 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	75
Instruments de capitaux propres	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	115
Dont Titres prêtés	

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14
Valeur au bilan	14

5.2.2 : Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Intruments de capitaux propres	0
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de dettes	0
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Instruments dérivés	40
Valeur au bilan	40

(en milliers d'€uros)	31/12/2017
Titres détenus à des fins de transaction	0
- Effets publics et valeurs assimilées	
- Obligations et autres titres à revenu fixe	
- Actions et autres titres à revenu variable	
Instruments dérivés	14
Valeur au bilan	14

5.2.3 : Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	
Titres de participation non consolidés	
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**0**

5.2.4 : Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Titres de dettes	75
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
OPCVM	75
Prêts et créances	0
Créances sur les établissements de crédit	
Créances sur la clientèle	
Titres reçus en pension livrée	
Valeurs reçues en pension	
Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	75

5.2.5 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
Valeur au bilan	22

(en milliers d'€uros)	31.12.2017
Instruments dérivés	61
Valeur au bilan	61

5.2.6 : Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	22	
Valeur au bilan	22	0

5.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture" relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

5.4 Actifs financiers

5.4.1 : Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	378		-767
Total	378	0	-767

5.4.2 : Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Total des titres de dettes	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Total des prêts et créances	0	0	0
Total instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0
Impôts			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		0	0

§ 4.3 : Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2018			
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	*Gains/pertes latents sur la période*
Actions et autres titres à revenu variable	129			
Titres de participation non consolidés	249		-767	8
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	378	0	-767	8
Impôts	-			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		0	-767	8

Placements dans des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018
Actions et autres titres à revenu variable	0
Fund A	
Autres	
Titres de participation non consolidés	-759
LESICA	-767
VALBAUME	8
Autres	
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-759

	31.12.2017		
(en milliers d'Euros)	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées			
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	12	
Actions et autres titres à revenu variable	218		
Titres de participation non consolidés	241		
Créances rattachées			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	530	12	0
Impôts		-4	
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (note I3)		8	0

5.5.1 : Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042
Titres de dettes	4 491
Valeur au bilan	1 170 845

5.5.2 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Etablissements de crédit	
Comptes et prêts	41 363
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	22 349
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	19 014
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Autres prêts et créances	949
Valeur brute	42 312
Dépréciations	
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	42 312
Opérations internes au Crédit Agricole	
Comptes ordinaires	
Titres reçus en pension livrée	
Comptes et avances à terme	
Prêts subordonnés	
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole	0
Valeur au bilan	42 312

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'Euros)	31/12/2017
Etablissements de crédit	
Comptes ordinaires et prêts	90 511
Total	90 511
Dépréciations	
Valeur nette au bilan	90 511

5.5.3 : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Opérations avec la clientèle	
Créances commerciales	
Autres concours à la clientèle	1 064 960
Valeurs reçues en pension	
Titres reçus en pension livrée	
Prêts subordonnés	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	
Créances nées d'opérations de réassurance	
Avances en comptes courants d'associés	
Comptes ordinaires débiteurs	60 821
Valeur brute	1 125 781
Dépréciations	-1 739
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	1 124 042
Opérations de location-financement	
Location-financement immobilier	
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	
Valeur brute	0
Dépréciations	
Valeur nette des opérations de location-financement	0
Valeur au bilan	1 124 042

(en milliers d'€uros)	31/12/2017
Opérations avec la clientèle	
Autres concours à la clientèle	953 877
Comptes ordinaires débiteurs	59 853
Total	1 013 530
Dépréciations	-1 392
Valeur nette au bilan	1 012 138

5.5.4 : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 491
Total	**4 491**
Dépréciations	
Valeur au bilan	**4 491**

5.6.1 : Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	125 814
Dettes envers la clientèle	1 237 517
Dettes représentées par un titre	
Valeur au bilan	**1 363 331**

5.6.2 : Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	125 814	80 556
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	507	158
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	**125 814**	**80 556**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		
Titres donnés en pension livrée		
Comptes et avances à terme		
Total	**0**	**0**
Valeur au bilan	**125 814**	**80 556**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

5.6.3 : Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	962 359	826 540
Comptes d'épargne à régime spécial	150 993	150 603
Autres dettes envers la clientèle	124 165	228 540
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 237 517	1 205 683

5.6.4 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres de créances négociables :	0	21 481
. Émis en France	0	21 481
Emprunts obligataires		
Valeur au bilan	0	21 481

5.6.5 Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(en milliers d'Euros)	31.12.2018	31.12.2017
Impôts courants	1 792	2 535
Impôts différés	9 908	9 940
Total actifs d'impôts courants et différés	11 700	12 475
Impôts courants	420	3 171
Impôts différés	16	4
Total passifs d'impôts courants et différés	436	3 175

5.6.6 : Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

(en milliers d'euros)	31/12/2018					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	361 013					361 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		40			75	115
Instruments dérivés de couverture	104					104
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					378	378
Actifs financiers au coût amorti	241 269	303 078	555 617	70 742	139	1 170 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	602 385	303 118	555 617	70 742	592	1 532 454
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22					22
Instruments dérivés de couverture	222	15	1 149	565		1 951
Passifs financiers au coût amorti	1 284 284	79 047				1 363 331
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 284 528	79 062	1 149	565	0	1 365 304

S.7 : Actifs et passifs d'impôts différés : ventilation des impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2018	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 671	0
Charges à payer non déductibles	4 516	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 119	
Autres différences temporaires	36	
Impôts différés sur réserves latentes	1 237	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Gains et pertes *sur écarts actuariels*	1 237	
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre		
Impôts différés sur résultat		16
Total impôts différés	9 908	16

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.
(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2018 est à néant, comme pour 2017.

(en milliers d'euros)	31.12.2017	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	8 869	0
Charges à payer non déductibles	4 232	
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 598	
Autres différences temporaires (*)	39	
Impots différés sur réserves latentes	1 071	4
Actifs disponibles à la vente		4
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 071	
Impots différés sur résultat		
Effet des compensations		
Total impôts différés	9 940	4

(*) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2017 est à néant, comme pour 2016

5.8 : Comptes de régularisation actifs, passifs et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2018	31.12.2017
Autres actifs	9 245	9 441
Débiteurs divers (1)	7 854	8 594
Comptes de règlements	1 391	847
Comptes de régularisation	73 603	78 447
Comptes d'encaissement et de transfert	0	0
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	67 882	74 416
Charges constatées d'avance	5 690	4 002
Autres comptes de régularisation	51	29
Valeur nette au bilan	82 848	87 888

(1) dont 147 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'€uros)	31.12.2018	31.12.2017
Autres passifs (1)	7 637	9 945
Comptes de règlements	1 369	339
Créditeurs divers	6 268	9 606
Comptes de régularisation	107 817	112 327
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	2	1
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 578	1 248
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer	103 838	104 694
Autres comptes de régularisation	2 403	6 384
Valeur au bilan	115 454	122 272

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en net.

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'Euros)	31.12.2017	01.01.2018	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2018
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	24 561	24 561	704			25 265
Amortissements et dépréciations	-16 681	-16 681	-1 807			-18 488
Valeur nette au bilan	7 880	7 880	-1 103	0	-	6 777
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	67 388	67 388	12 566			79 954
Amortissements et dépréciations	-26 563	-26 563	-234			-26 797
Valeur nette au bilan	40 825	40 825	12 332	0	-	53 157

(en milliers d'Euros)	31.12.2016		Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	31.12.2017
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Valeur brute	23 962		599			24 561
Amortissements et dépréciations	-14 465		-2 216			-16 681
Valeur nette au bilan	9 497		-1 617	0	-	7 880
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	61 614		5 774			67 388
Amortissements et dépréciations	-26 111		-452			-26 563
Valeur nette au bilan	35 503		5 322	0	-	40 825

5.11. Provisions

(en milliers d'Euros)	31.12.2017	01.01.2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2016
Risques sur les produits épargne logement	0								
Risques d'exécution des engagements par signature	0								
Risques opérationnels	589			150	3	-197			53
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 960			1 353	-503	-108		485	13 18
Litiges divers (2)	5 179			455	-40	-1 553			4 03
Participations	1 504					-302		+1 202	
Restructurations	750								75
Autres risques	211			4 556	-41	-1 344		1 201	4 58
Total	20 193		0	6 514	-593	-3 504	0	484	23 09

(1) dont 11 020 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 338 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) dont 4 M€ de litiges clientèles

(en milliers d'Euros)	31.12.2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2017
Risques sur les produits épargne logement	0							0
Risques d'exécution des engagements par signature	0							0
Risques opérationnels	2 388		1 034	-514	-485		+1 870	589
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 318		788	-123	0		1 672	11 960
Litiges divers	3 894		1 415	+24	-105			5 179
Participations	1 202		302					1 504
Restructurations	750							750
Autres risques	29		29	-3			155	211
Total	18 581	0	3 569	-1 358	-970	0	-49	20 193

(1) dont 10 139 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur les régimes de prestations définies, tels que détaillés dans la note Principes et méthodes comptables, dont 332 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) dont 5,2 M€ de litiges clientèles

5.12 : Capitaux propres

Actionnariat

Actionnaires de CA Indosuez Wealth (France)	Nombre de titres au 01.01.2018	Nombre de titres au 31.12.2018	% du capital	% des droits de vote
Liste des principaux actionnaires				
CA Indosuez Wealth (Group)	5 529 961	5 529 961	99,99%	99,99%
Autres :	5	5	0,01%	0,01%
Compagnie Française de l'Asie	1	1		
Fininvest	1	1		
Société des Chaux Hydrauliques du Lang-Thô	1	1		
Indosuez Participations	1	1		
Doumer Athéna	1	1		
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,00 € et le montant total du capital est 82 949 K€

Répartition du capital CA Indosuez Wealth (France)

Répartition du capital de CA Indosuez Wealth France	Nombre de titres au 01.01.2018	Nombre de titres au 31.12.2018	% du capital	% des droits de vote
Actions	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%
TOTAL	5 529 966	5 529 966	100,00%	100,00%

Dividendes (en milliers d'Euros)

Année de rattachement de dividende	Montant
2015	24 277
2016	18 028
2017	14 654
Prévu 2018	18 917

Capitaux propres

RESULTAT PAR ACTION

	31.12.2018	31.12.2017
Résul	21 262	22 448
Nomb	5 529 966	5 529 966
Nomi	5 529 966	5 529 966
Résul	3,84	4,06
Résul	3,84	4,06

Capitaux propres

RESULTAT PAR ACTION

	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'Euros)	21 262	22 448
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	5 529 966	5 529 966
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat ajusté par action	5 529 966	5 529 966
Résultat de base par action (en Euros)	3,84	4,06
Résultat dilué par action (en Euros)	3,84	4,06

5.13. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « indéterminée ».

	31/12/2018					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	361 013					361 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		40			75	115
Instruments dérivés de couverture	104					104
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					378	378
Actifs financiers au coût amorti	241 269	803 078	555 617	70 741	139	1 170 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Actifs financiers par échéance	602 385	803 118	555 617	70 741	592	1 532 454
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22					22
Instruments dérivés de couverture	272	13	1 149	565		1 951
Passifs financiers au coût amorti	1 284 284	79 047				1 363 331
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	1 284 538	79 062	1 149	565	0	1 365 304

	31/12/2017					
(en milliers d'Euros)	Indéterminé	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		378 353				378 353
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14				14
Instruments dérivés de couverture		380				380
Actifs financiers disponibles à la vente	459	71				530
Prêts et créances sur les établissements de crédit		90 511				90 511
Prêts et créances sur la clientèle		227 103	414 013	343 599	27 425	1 012 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
Total Actifs financiers par échéance	459	696 420	414 013	343 599	27 425	1 481 916
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		61				61
Instruments dérivés de couverture		1 068				1 068
Dettes envers les établissements de crédit		60 556	20 000			80 556
Dettes envers la clientèle		1 154 482	23 195			1 205 681
Dettes représentées par un titre		23 481				23 481
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total passifs financiers par échéance	0	1 239 648	43 195	0	0	1 308 843

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'€uros)	31.12.2018	31.12.2017
Salaires et traitements	-38 055	-35 969
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 151	-3 995
Autres charges sociales	-15 586	-14 983
Intéressement et participation	-3 002	-3 130
Impôts et taxes sur rémunération	-6 114	-6 433
Total charges de personnel	-66 908	-64 530

6.2. Effectifs de la période

	Effectif moyen	Effectif fin de période	
Effectif	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017
France	474	456	462
Total	474	456	462

Les effectifs sont présentés en ETP à la date de clôture, y compris les contrats à durée déterminée et les contrats d'alternance.

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

6.4 : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies (nouvelle version)

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Toutes zones 31.12.2018	Toutes zones 31.12.2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	8 392	8 473
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	464	454
Coût financier	112	112
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-301	-613
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques *	536	-23
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières *	-45	-11
Dette actuarielle au 31/12/N	9 158	8 392

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Coût des services	464	454
Charge / produit d'intérêt net	107	107
Impact en compte de résultat au 31/12/N	571	561

Détail des gains et pertes comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	3 106	3 149
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-7	-9
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	536	-23
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	-45	-11
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N	3 590	3 106

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience pour 43 K€

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	337	323
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	5	5
Gains / (pertes) actuariels	7	9
Cotisations payées par l'employeur		
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds		
Juste valeur des actifs au 31/12/N	349	337

Position nette

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dette actuarielle fin de période	-9 158	-8 392
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	349	337
Position nette (passif) / actif fin de période	-8 809	-8 055

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Taux d'actualisation (1)	1,41%	1,37%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,25%	4,44%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,58%	2,25%

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

en milliers d'Euros	31.12.2018	31.12.2017
Engagements donnés	156 920	154 431
Engagements de financement	75 179	80 121
. Engagements en faveur des établissement de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	75 179	80 121
Ouvertures de crédits confirmés	75 179	80 121
- Autres ouvertures de crédits confirmés	75 179	80 121
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	81 741	74 310
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	30 000	25 000
Autres garanties	30 000	25 000
. Engagements d'ordre de la clientèle	51 741	49 310
Cautions, avals et autres garanties		
Garanties financières		36 208
Autres garanties d'ordre de la clientèle	51 741	13 102

Engagements reçus	11 820	20 515
Engagements de financement	0	0
. Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie	3 820	20 515
. Engagements reçus d'établissements de crédit	3 820	20 515
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Autres garanties reçues		
Engagements sur Titres	8 000	0
. Titres à Recevoir	8 000	0

Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 262	1 164
Titres et valeurs donnés en pension		
Total	3 262	1 164

8. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'Euros)	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur au bilan	*Valeur de marché estimée*	Valeur au bilan	*Valeur de marché estimée*
ACTIFS	1 170 845	1 170 850	1 102 649	1 102 649
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	42 312	90 511	90 511
Prêts et créances sur la clientèle	1 124 042	1 124 042	1 012 138	1 012 138
Titres de dettes	4 491	4 496		
PASSIFS	1 363 331	1 363 331	1 307 720	1 307 720
Dettes envers les établissements de crédits	125 814	125 814	80 556	80 556
Dettes envers la clientèle	1 237 517	1 237 517	1 205 683	1 205 683
Dettes représentées par un titre	0	0	21 481	21 481

5. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*")

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

[Conformément à IFRS 13 91(a), pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente ou non, l'entité indiquera les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour établir les valeurs]

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l évaluation.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ,
- des actifs ou passifs exigibles à vue ,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données faibles observables.

8.1.1 : Actifs financiers au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur
8.1.2 : Passifs financiers au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	*Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2*	*Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3*
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	1 166 354	1 162 458	-	102 777	1 059 681
Prêts et créances sur les établissements de crédit	42 312	42 238	-	42 238	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	41 363	41 363		41 363	
Comptes et prêts à terme	949	875		875	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances					
Prêts et Créances sur la clientèle	1 124 042	1 120 220	-	60 539	1 059 681
Créances commerciales					
Autres concours à la clientèle	1 064 027	1 059 681			1 059 681
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés					
Comptes ordinaires débiteurs	60 015	60 539		60 539	
Titres de dettes	4 491	4 496	4 496	-	-
Effets publics et valeurs assimilées					
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 491	4 496	4 496		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	1 170 845	1 166 954	4 496	102 777	1 059 681

Passifs financiers valorisés à la juste Valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2018	Juste valeur au 31 décembre 2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**125 814**	**125 760**	-	**125 760**	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	507	453		453	
Comptes et emprunts à terme	115 307	125 307		115 307	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	**1 237 517**	**1 236 695**	-	**961 979**	**153 014**
Comptes ordinaires créditeurs	962 359	961 797		961 979	
Comptes d'épargne à régime spécial	150 993	150 858			150 858
Autres dettes envers la clientèle	124 165	124 040			2 156
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**1 363 331**	**1 362 455**	-	**1 087 739**	**153 014**

8.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

8.2.1 : Répartition des instruments financiers à la juste valeur et modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	40	0	40	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	40		40	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Titres de participation non consolidés	0			
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75	75	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	75	75	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
OPCVM	75	75		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
OPCVM	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	378	0	129	249
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	378	0	129	249
Actions et autres titres à revenu variable	129		129	
Titres de participation non consolidés	249			249
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres de dettes	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Instruments dérivés de couverture	104		104	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	597	75	273	249
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'Euros)	31/12/2017	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14	0	14	
Titres détenus à des fins de transaction	0	0		
Instruments dérivés	14		14	
Actifs financiers disponibles à la vente	530	71	219	24
Obligations et autres titres à revenu fixe	71	71		
Actions et autres titres à revenu variable	459		218	24
Instruments dérivés de couverture	380		380	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	924	71	612	

Passifs financiers valorisés à la Juste Valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	0	22	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	22		22	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	1 951		1 951	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 973	0	1 973	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'Euros)	31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	91		91	
Instruments dérivés	91		91	
Instruments dérivés de couverture	1 038		1 038	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	1 129		1 129	

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

9.2.2) Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3

Tableau 2 sur 2 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2018)	0										
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat										0	
Comptabilisés en capitaux propres										0	
Achats de la période										0	
Ventes de la période										0	
Emissions de la période										0	
Dénouements de la période										0	
Reclassements de la période										0	
Variations liées au périmètre de la période										0	
Transferts		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3										0	
Transferts hors niveau 3										0	
Solde de clôture (31/12/2018)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2 sur 2 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participationnon consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
Solde d'ouverture (01/01/2018)		241					0	
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat							0	
Comptabilisés en capitaux propres							0	
Achats de la période							0	
Ventes de la période							0	
Emissions de la période							0	
Dénouements de la période							0	
Reclassements de la période							0	
Variations liées au périmètre de la période		8					0	
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3							0	
Transferts hors niveau 3							0	
Solde de clôture (31/12/2018)	0	249	0	0	0	0	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

9. Evénements particuliers

A Néant.

Evénements post-clôture des comptes

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2018	% de contrôle			% d'intérêt		
			31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
CA INDOSUEZ GESTION	FRANCE	GLOBALE	100%	100%	100%	100%	100%	100%

11. Ratios de gestion consolidés

RATIOS REGLEMENTAIRES

CA Indosuez Wealth (France) est dans le périmètre de consolidation globale de Crédit Agricole S.A. C'est à ce niveau que sont déclarés, à la Commission Bancaire, les ratios consolidés.

CA Indosuez Wealth (France) produit néanmoins le LCR et le NSFR auprès de l'ACPR, sur base sociale, à fréquence mensuelle pour l'un et à fréquence trimestrielle pour l'autre.

Contrôle des grands risques (Groupe CA Indosuez Wealth France)

Les règles imposent :

- le montant total des risques pondérés sur un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets consolidés

- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés ne doit pas excéder huit fois les fonds propres

- Les fonds propres de base consolidés relatif au contrôle des grands risques, au sens du règlement n°90-02 (tiers one), s'élèvent au 31.12.2018 à : 108 231 K€.

Ces règles de division des risques , sur une base consolidée, sont toutes deux respectées par CA Indosuez Wealth (France).

Les fonds propres sur base sociale pour les grands risques, s'élèvent au 31.12.2018 à : 68 881 K€

CA Indosuez Wealth (France)
Société Anonyme au capital de 82.949.490 Euros
Siège Social : 17, rue du Docteur Lancereaux, Paris 8ème
RCS PARIS 572 171 635

ETATS FINANCIERS

COMPTES INDIVIDUELS 2018

Arrêtés par le Conseil d'administration de CA Indosuez Wealth (France) en date du 8 février 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de CA Indosuez Wealth (France) en date du 18 avril 2019.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, Banques Centrales .	381 021	378 351
Créances sur les établissements de crédit	42 250	87 204
Opérations avec la clientèle	1 122 756	1 014 787
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 491	
Parts dans les entreprises liées	20 603	20 596
Participations et autres titres détenus à long terme	372	460
Immobilisations incorporelles	39 589	27 257
Immobilisations corporelles	8 779	7 881
Autres actifs	12 388	14 764
Comptes de régularisation	61 902	59 912
TOTAL DE L'ACTIF	1 672 151	1 611 212

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'€uros)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Dettes envers les établissements de crédit	125 752	80 491
Comptes créditeurs de la clientèle	1 276 979	1 241 382
Dettes représentées par un titre	0	21 481
Autres passifs	7 561	13 846
Comptes de régularisation	90 972	91 341
Provisions	21 860	18 665
Capitaux propres	149 027	144 006
Capital souscrit	82 949	82 949
Primes d'émission	21 968	21 968
Réserves	9 381	9 381
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	14 768	14 235
Résultat de l'exercice	19 961	15 472
TOTAL DU PASSIF	**1 672 151**	**1 611 212**

COMPTE DE RESULTAT 2018

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	18 009	18 249
Intérêts et charges assimilées	-4 249	-4 881
Revenus des titres à revenu variable	16 019	9 592
Commissions (produits)	129 568	145 427
Commissions (charges)	-47 364	-59 814
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-20	13
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	69
Autres produits d'exploitation bancaire	1 431	1 592
Autres charges d'exploitation bancaire	-100	-666
PRODUIT NET BANCAIRE	**111 294**	**107 621**
Charges générales d'exploitation	-89 595	-85 050
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 040	-2 661
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**19 659**	**19 910**
Coût du risque	2 569	-691
RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 228**	**19 219**
Résultat net sur actifs immobilisés	2	2
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	**22 230**	**19 221**
Impôt sur les bénéfices	-2 269	-3 749
RESULTAT NET	**19 961**	**15 472**
Résultat par action (en €uros)	3,61	2,80

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

(en milliers d'Euros)

HORS-BILAN	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements en faveur de la clientèle	75 179	80 121
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	30 000	25 000
Engagements d'ordre de la clientèle	51 741	49 310
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
Engagements sur instruments financiers		
Ensemble des opérations	126 684	188 599
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 820	20 515
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	8 000	0
Engagements sur instruments financiers		
Ensemble des opérations	3 179	12 973

NOTE 1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CA INDOSUEZ WEALTH (FRANCE) – COMPTES INDIVIDUELS

Les états financiers de CA Indosuez Wealth (France) sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de CA Indosuez Wealth (France) est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement 2018-01 *relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur*	20/04/2018	2018

Au 1er janvier 2018, un changement de méthode comptable a été réalisé en l'absence de nouveau texte de l'ANC.

Celui-ci correspond à un nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit sur les encours sains, visant à transposer le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit selon l'approche IFRS 9 d'estimation des pertes attendues.

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Dans le cadre du projet IFRS 9, le Groupe a pris la décision de principe d'aligner les dispositions qu'il applique pour déterminer la dépréciation pour risque de crédit dans les comptes individuels en normes françaises à celles utilisées dans les comptes consolidés en IFRS.
Cet alignement de principe reste compatible avec une application des textes existants du référentiel français :

- Le principe de prudence, défini dans l'article L123-20 du Code de Commerce et repris dans l'article 121-4 du règlement 2014-03 (PCG) justifie, par nature, le provisionnement, y compris sur la base des pertes attendues.
- L'article 1121-3 du règlement 2014-07 relatif aux provisions de passif (poste 7) permet de provisionner, sur la base d'« événements survenus ou en cours », les encours ayant subi une dégradation significative de leur risque de crédit ou porteurs d'un risque.
- L'article 323-6 du règlement 2014-03 (PCG) relatif à l'évaluation des passifs permet de tenir compte des « événements futurs » dans l'estimation des provisions (assimilable à la composante forward-looking).

- Enfin, le règlement 2018-01 qui modifie le règlement 2014-03 permet le changement de méthode comptable à l'initiative de l'entreprise. Les impacts liés à cet alignement sont enregistrés en capitaux propres d'ouverture.

1.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :
- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de CA Indosuez Wealth (France) sur la période.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CA Indosuez Wealth (France) à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers CA Indosuez Wealth (France) constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées).

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque.

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêté.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre CA Indosuez Wealth (France) et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par CA Indosuez Wealth (France) ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par CA Indosuez Wealth (France) dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.
Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, CA Indosuez Wealth (France) peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de CA Indosuez Wealth (France) d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, CA Indosuez Wealth (France) distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par *CA Indosuez Wealth (France)* par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, CA Indosuez Wealth (France) peut également constater, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles ou généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, *CA Indosuez Wealth (France)* le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au

travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que CA Indosuez Wealth (France) de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

1.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :
- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;

- soit détenus par CA Indosuez Wealth (France) du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :
- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de CA Indosuez Wealth (France) cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

<u>Titres de placement</u>

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

<u>Obligations et autres titres à revenu fixe :</u>

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

<u>Actions et autres titres à revenu variable</u>

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».
Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CA Indosuez Wealth (France) dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, CA Indosuez Wealth (France) n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de CA Indosuez Wealth (France), notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
Celle-ci représente ce que CA Indosuez Wealth (France) accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA Indosuez Wealth (France) détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CA Indosuez Wealth (France) utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CA Indosuez Wealth (France) enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si CA Indosuez Wealth (France) a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CA Indosuez Wealth (France) n'a pas opéré, en 2018, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

1.3 Commissions

En tant que courtier en assurance vie, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de frais de gestion administratifs qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.
Pour son activité de distributeur de produits financiers CA Indosuez Wealth (France) perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Pour son activité de teneur de compte, CA Indosuez Wealth (France) perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

Pour ces activités CA Indosuez Wealth (France) rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps.

1.4 Immobilisations

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CA Indosuez Wealth (France), suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.
Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations : immeubles, 25 ans ; agencements, 3 ou 10 ans ; mobilier de bureau, 10 ans ; matériel de bureau, 5 ans ; matériel roulant, 5 ans.

Le matériel informatique est amorti de manière dégressive sur 3 à 5 ans et les logiciels informatiques sur une durée allant de 12 mois à 10 ans selon leur durée d'utilisation estimée, soit de manière linéaire.

Enfin, les éléments dont dispose CA Indosuez Wealth (France) sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

1.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :
- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CA Indosuez Wealth (France) applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

1.7 Provisions

CA Indosuez Wealth (France) applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. Concernant, les litiges clientèles, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

1.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA Indosuez Wealth (France) à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

1.9 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :
- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de CA Indosuez Wealth (France).

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :
- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

1.10 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.
Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les positions de change techniques sont compensées conformément aux normes règlementaires. Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du réglement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA Indosuez Wealth (France) a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

1.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA Indosuez Wealth (France).

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 10 et 10 bis.

1.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement du groupe CA Indosuez Wealth (France) du 20 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

1.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

CA Indosuez Wealth (France) a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, CA Indosuez Wealth (France) provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

CA Indosuez Wealth (France) a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

En 2009, CA Indosuez Wealth (France) a souscrit une convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière avec la société PREDICA-assurances de personnes.

La convention a pour objet :
- la constitution auprès de l'assureur d'un fonds collectif destiné à la couverture des indemnités de fin de carrière légales ou conventionnelles dues par CA Indosuez Wealth (France) à ses salariés.
- la gestion de ce fonds,
- le remboursement des indemnités de fin de carrière demandées par CA Indosuez Wealth (France) une fois l'an, majorées des éventuelles charges sociales patronales correspondantes, le montant du fonds collectif ne pouvant être utilisé pour un autre objet.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir

tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

1.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CA Indosuez Wealth (France).

1.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

CA Indosuez Wealth (France) a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, CA Indosuez Wealth (France) constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA. En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), CA Indosuez Wealth (France) a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Au titre de l'exercice 2018, le montant du CICE s'est élevé à 247 milliers d'euros.

1.16 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2018

La mise en application de MIF 2 au 2 janvier 2018 a eu des conséquences négatives sur le PNB de la Banque au profit notamment des clients.

Une promesse de vente de l'immeuble SCI 42 Bourgogne a été signée en décembre 2018.

1.17 Evénements postérieurs à l'exercice 2018

Néant

NOTE 1 - BILANS COMPARES

(en milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur	Variations en %
Caisse, banques centrales	361 021	378 351	-17 330	-4,58%
Opérations interbancaires et assimilées	42 249	87 204	-44 955	-51,55%
Opérations avec la clientèle	1 122 756	1 014 787	107 969	10,64%
Opérations sur titres	4 491	0	4 491	100,00%
Comptes de régularisation et actifs divers	74 290	74 676	-386	-0,52%
Participations, parts dans les entreprises liées	20 976	21 056	-80	-0,38%
Immobilisations	46 368	35 138	11 230	31,96%
ACTIF	1 672 151	1 611 212	60 939	3,78%

(en milliers d'€uros)	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	125 752	80 491	45 261	56,23%
Opérations avec la clientèle	1 276 979	1 241 382	35 597	2,87%
Dettes représentées par un titre		21 481	-21 481	-100,00%
Comptes de régularisation et passifs divers	98 533	105 187	-6 654	-6,33%
Provisions	21 860	18 665	3 195	17,12%
Capitaux propres	149 027	144 006	5 021	3,49%
. Dont résultat de l'exercice	*19 961*	*15 472*	*4 489*	*29,01%*
PASSIF	1 672 151	1 611 212	60 939	3,78%

Le total du bilan s'élève à 1 672 M€ à fin 2018, à comparer à 1 611 M€ soit une augmentation de 61 M€ (+3,78 %).
A l'actif, nous constatons une augmentation des opérations avec la clientèle de 107,9 M€, diminué de 45 M€ des opérations interbancaires.
Au passif, les dettes représentées par un titre ont diminué de 21 M€ alors que les dettes auprès des établissements de crédit ont augmenté de 45,2 M€. Le montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice atteint 129,1 M€ soit 7,72 % du montant du bilan.

NOTE 2 -OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 - Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	22 353	31 401	-9 048
Comptes et prêts à terme	19 887	55 799	-35 912
Valeur brute	42 240	87 200	-44 960
Créances rattachées	9	4	5
Encours total	42 249	87 204	-44 955

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

(en millions d'Euros)

Créances	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	22,3				22,3		22,3	31,4
Sous-total	22,3	0,0	0,0	0,0	22,3	0,0	22,3	31,4
Comptes et prêts à terme	19,9				19,9		19,9	55,8
VALEURS NETTES AU BILAN	42,2	0,0	0,0	0,0	42,2	0,0	42,2	87,2

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	39,2	82,8
Autres pays de l'UE	3,1	3,8
Afrique et Moyen Orient		
Autres pays	0,0	0,6
Total Brut	42,2	87,2
Créances rattachées nettes		
Valeurs nettes au bilan	42,2	87,2

NOTE 2 -OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Note 2.1 -Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes ordinaires créditeurs	761	443	318
Comptes et emprunts à terme	125 000	80 000	45 000
Valeur brute	125 761	80 443	45 318
Dettes rattachées	-9	48	-57
VALEURS AU BILAN	125 752	80 491	45 261

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dettes envers les établissements de crédits est la suivante :

(en milliers d'Euros)

DETTES	Durées résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	0,76				0,76	0,00	0,76	0,49
Sous-total	0,76	0,00	0,00	0,00	0,76	0,00	0,76	0,49
Comptes et emprunts à terme	60,00	65,00			125,00	0,00	125,00	80,00
VALEURS AU BILAN	60,76	65,00	0,00	0,00	125,76	0,00	125,76	80,49

NOTE 3 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.1 - Créances sur la clientèle

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	61 173	63 231	-2 058
Autres concours à la clientèle	1 059 116	949 631	109 485
Valeur brute	**1 120 289**	**1 012 862**	**107 427**
Dépréciations	-1 370	-1 392	22
Valeur nette	**1 118 919**	**1 011 470**	**107 449**
Créances rattachées	3 837	3 317	520
Encours total	**1 122 756**	**1 014 787**	**107 969**

Sur la base des capitaux de fin d'année, le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 122,8 M€ contre 1 014,8 M€ en augmentation de + 107,9 M€ (+ 10,64 %). Les "Autres concours à la clientèle" sont en progression de + 109,5 M€, traduisant notamment le développement régulier des crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales.

Analyse par agent économique

(en milliers d'€uros)

	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture sur risques	% de couverture sur créances douteuses
Ménages	610 565	586	-491	0,1	83,8
Entreprises financières	965			0,0	
Autres entreprises non financières	291 344	884	-879	0,3	99,4
TPE et Professionnels	219 882			0,0	
TOTAL	**1 122 756**	**1 470**	**-1 370**	0,1	93,2

NOTE 3 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.1 - Créances sur la clientèle (suite)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

(en millions d'Euros)

CREANCES	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31/12/2018	31/12/2017
Autres concours à la clientèle	136,9	297,9	554,5	70,2	1 059,5	3,6	1 063,1	952,7
Sous-total	136,9	297,9	554,5	70,2	1 059,5	3,6	1 063,1	952,7
Comptes ordinaires débiteurs	60,8				60,8	0,2	61,0	63,5
Dépréciations	-1,4				-1,4		-1,4	-1,4
VALEURS NETTES AU BILAN	196,3	297,9	554,5	70,2	1 118,9	3,8	1 122,7	1 014,8

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM) (1)	1094,5	982,4
Autres pays de l'UE	5,1	10,9
Afrique et Moyen Orient	11,3	7,3
Autres pays	9,4	12,3
Total Brut	1 120,3	1 012,9
Créances rattachées nettes	3,8	3,3
Dépréciations	-1,4	-1,4
Valeurs nettes au bilan	1 122,7	1 014,8

(1) dont 1,4 ME d'encours douteux

NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3. 2 - Dépôts de la clientèle

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	150 858	150 358	500
Autres dettes			
A vue	1 003 976	873 064	130 912
A terme	121 884	217 612	-95 728
Dettes rattachées	261	348	-87
Encours total	**1 276 979**	**1 241 382**	**35 597**

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 277 M€ à la fin de l'exercice 2018, à comparer à 1 241 M€ en 2017 en augmentation de 36 M€. Les principales évolutions par catégorie de dépôts sont les suivantes : les comptes d'épargne à régime spécial augmentent de 0,5 M€ (+ 0,33 %), les comptes à vue créditeurs sont en progression de 131 M€ (+ 14,99 %) et les comptes à terme diminuent de 96 M€ (- 43,99 %).

Analyse par agent économique

(en millions d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017
Ménages	638,8	559,6
Entreprises financières	72,5	57,7
Autres entreprises non financières	441,2	540,6
TPE et Professionnels	124,2	83,1
Administrations centrales		
TOTAL	**1 276,7**	**1241,0**
Dettes rattachées	0,3	0,3
Encours total	**1 277,0**	**1241,4**

NOTE 3 -OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 3.2 - Détails de la clientèle (suite)

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

(en millions d'Euros)

DEPOTS	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total au bilan principal	Dettes rattachées	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à régime spécial	150,9				150,9	0,1	151,0	150,6
Autres dépôts de la clientèle	107,8	14,0			121,9	0,1	122,0	217,7
Comptes à vue créditeurs	1 604,0				1 604,0		1 604,0	873,1
VALEURS AU BILAN	1 862,7	14,0	0,8	0,0	1 876,7	0,9	1 877,6	1 241,4

Analyse par zone géographique (en millions d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017
France (y compris DOM-TOM)	1 024,1	963,4
Autres pays de l'UE	31,8	26,7
Autres pays d'Europe	1,6	13,2
Amérique du Nord	4,3	4,6
Amériques Centrale et du Sud	9,4	28,9
Afrique et Moyen Orient	198,9	192,5
Asie et Océanie	6,7	11,9
Total	1 276,8	1 241,0
Dettes rattachées	0,3	0,4
Valeurs au bilan	1 276,9	1 241,4

NOTE 4 - OPERATIONS SUR TITRES

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 467	0	4 467
Actions et autres titres à revenu variable		0	0
Valeur nette	4 467	0	4 467
Créances rattachées	24	0	24
TOTAL	4 491	0	4 491

Les différentes composantes et valeurs du portefeuille-titres sont données ci-dessous : (en milliers d'€uros)

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs de marché 2018
Obligations			0	0
. Titres de créances négociables			0	0
. Billets de trésorerie			0	0
Parts OPCVM			0	
TITRES DE TRANSACTION	0	-	0	0
Obligations	4 491	0	4 491	0
Bons du trésor	0		0	0
TCN			0	
Parts OPCVM	0		0	0
TITRES D'INVESTISSEMENT	4 491	0	4 491	0
TOTAL GENERAL	4 491	0	4 491	0
(dont titres cotés)	*4 491*			

NOTE 5 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 5 - 1 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes de règlements	1 391	847	544
Débiteurs divers (1)	10 997	13 917	-2 920
Produits à recevoir	56 113	55 949	164
Charges constatées d'avance	5 655	3 932	1 723
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	134	31	103
TOTAL	74 290	74 876	-586

(1) Un montant de 147 K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie, figure dans le poste Débiteurs Divers. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 5 -2 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Comptes de règlements	1 369	339	1 030
Créditeurs divers	7 551	13 785	-6 234
Charges à payer	85 500	83 366	2 134
Produits constatés d'avance	33		33
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	4 080	7 697	-3 616
TOTAL	98 533	105 187	-6 654

NOTE 6 -DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Titres de créances négociables	0	21 474	-21 474
Bons de caisse			0
Valeur brute	0	21 474	-21 474
Dettes rattachées	0	7	-7
VALEURS AU BILAN	0	21 481	-21 481

Les dettes représentées par un titre sont des certificats de dépôt émis par la banque.

Analyse par durée résiduelle
La ventilation par durée restant à courir des dettes représentées par un titre est la suivante :

(en millions d'€uros)

DETTES	Durées Résiduelles							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2018	31/12/2017
Titres de créances négociables	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	21,5
Sous-total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,5
Bons de caisse								
VALEURS AU BILAN	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21,5

NOTE 7 -1 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	20 596	20 596	0
Participations et autres titres détenus à long terme	1 137	1 226	-89
Valeur brute	21 733	21 822	-89
Dépréciations	-757	-766	9
Valeur nette	20 976	21 056	-80

Les variations sur l'exercice n'appelle pas de commentaire particulier

L'évolution des dépréciations sur titres s'analyse ainsi : (en milliers d'€uros)

	Situation au 01.01.2018	Dotations	Reprises	Situation au 31.12.2018
Oépréciations sur titres	766		-9	757

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du code de commerce qui institue l'obligation aux établisements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2014, nous vous confirmons que la banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

NOTE 7 -2 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2018	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	24 556	705			25 261
Amortissements et dépréciations	-16 675	-1 807			-16 482
VALEUR NETTE AU BILAN	7 881	-1 102	0	0	6 779
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	45 365	12 566			57 931
Amortissements et dépréciations	-18 108	-234			-18 342
VALEUR NETTE AU BILAN	27 257	12 332	0	0	39 589
TOTAL	35 138	12 230	0	0	46 368

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles est principalement due à l'achat de nouveaux matériels informatiques
L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles est principalement l'ée au changement en cours du système d'information.

NOTE 8 - PROVISIONS

(en milliers d'Euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Provisions	21 860	18 665	3 195

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

	Situation au 01/01/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Situation au 31/12/2018
Engagements de retraite et assimilés	7 103	929	-266			7 766
Autres engagements sociaux	1 827	179	-89			1 917
Restructurations	750					750
Autres litiges et risques opérationnels (1)	7 426	5 696	-194	-1 813	285	11 400
Participations	1 504			-1 504		0
Autres provisions	55			-28		27
TOTAL PROVISIONS	18 665	6 804	-549	-3 345	285	21 860

La provision de restructuration est liée à l'évolution du sytème d'information.

(1) dont 4 026 K€ de litiges clientèle à fin 2018 , 285 k€ "Buckets Clientèle" IFRS 9 par Report à Nouveau 31/12/2017 , et dotation 2018 (4 393 k€) pour renégociation commerciale avec les CRCA .

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

	2018	2017
Dette actuarielle au 31/12/N-1	7 103	7 308
Coût des services rendus	399	394
Coût financier	97	98
Changement convention		
Rendement attendu des actifs	-2	-3
Correction valeur Prédica		
Gains / Pertes actuariels	435	-81
Prestations payées	-266	-613
Dette actuarielle au 31/12/N	7 766	7 103

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Capital	82 949	82 949	0
Primes d'émission	21 968	21 968	0
Reserve légale	8 295	8 295	0
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées			0
Report à nouveau	14 768	14 236	532
Résultat de l'exercice	19 961	15 472	4 489
TOTAL	149 027	144 006	5 021

Les fonds propres sont en progression de 0,5 M€ (hors résultat de l'exercice) par rapport à l'an dernier. Cette variation s'explique par l'affectation d'une partie du résultat en report à nouveau.

ACTIONNARIAT :	31/12/2018
CA INDOSUEZ WEALTH (GROUP)	99,99%
ADMINISTRATEURS	0,01%
TOTAL	100,00%

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN (hors opérations en devises)

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
En faveur de la clientèle		
. ouvertures de crédits confirmés	75 179	80 121
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
D'ordre d'établissements de crédit	30 000	25 000
D'ordre de la clientèle		
. cautions, avals, autres garanties	51 742	49 310
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	388 652	188 599

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Reçus d'établissements de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Reçus d'établissements de crédit	3 820	20 515
Reçus de la clientèle		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Autres engagements	8000	
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
. ensemble des opérations	2 431	12 973

NOTE 10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN SUR OPERATIONS EN DEVISES

(en milliers d'Euros)

	31/12/2018		31/12/2017	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	0	11 882		38 102
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	202 445	202 529	206 702	206 702

NOTE 11 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'Euros)

MARCHES DE GRE A GRE	31/12/2018 Encours notionnel	31/12/2018 Total juste valeur	31/12/2017 Encours notionnel	31/12/2017 Total juste valeur
OPERATIONS DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	261 221	1 650	135 635	591
Preteur				
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap				
OPERATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPERATIONS FERMES				
- Swaps de taux d'intérêts				
Preteur				
Emprunteur	125 000	28	40 000	0
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
- Achat de Cap	0	0	-1 404	-1 390
- Vente de Cap	0	0	1 404	1 388

Les précisions ci-après indiquent les volumes des positions à la clôture de l'exercice 2018 :

Nombre d'opérations traitées en 2018 99
Dont :
- Swaps de taux d'intérêts 99

NOTE 12 - TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	11 760	11 388	372	3,3%
Commissions nettes	82 204	85 613	-3 409	-4,0%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-20	13	-33	-253,8%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	0	89	-89	-100,0%
Revenus des actions	16 019	9 592	6 427	67,0%
Autres produits nets d'exploitation	1 331	926	405	43,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	**111 294**	**107 621**	**3 673**	**3,4%**
Charges générales d'exploitation	-89 595	-85 050	-4 545	5,3%
Dotations aux amortissements	-2 040	-2 661	621	-23,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**-91 635**	**-87 711**	**-3 924**	**4,5%**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**19 659**	**19 910**	**-251**	**-1,3%**
Coût du risque	2 569	-691	3 260	-471,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**22 228**	**19 219**	**3 009**	**15,7%**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	2	0	0,0%
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RESULTAT AVANT IMPOT	**22 230**	**19 221**	**3 009**	**15,7%**
Impôt sur les bénéfices	-2 269	-3 749	1 480	-39,5%
RESULTAT NET	**19 961**	**15 472**	**4 489**	**29,0%**

Le bénéfice de l'exercice est de 20,0 M€ et représente 13,37 % des capitaux propres.

Le produit net bancaire affiche une hausse de 3,4 % à 111,3 M€, pour 107,6 M€ en 2017.
Le PNB 2018 comprend un dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion de 16,0 M€ contre 9,6 M€ au titre de l'exercice 2017.
Le produit net des intérêts est en hausse de 3,3 % pour s'établir à 11,8 M€ à fin décembre 2018, et les commissions nettes diminuent de 4,0 % à 82,2 M€.

Les charges d'exploitation (+4,5 %) intègrent en 2018 des frais liés à mise en place à venir du nouveau Système d'Information de la Banque, en limitant toutefois le niveau du coefficient d'exploitation à 82,3 % en 2018, contre 81,5 % en 2017 (+ 0,8 point).

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 19,7 M€ contre 19,9 M€ en 2017.

NOTE 13 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Commissions nettes	82 204	85 613	-3 409
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	11 740	11 490	250
Revenus des actions	16 019	9 592	6 427
Autres produits nets d'exploitation	1 331	926	405
PRODUIT NET BANCAIRE	**111 294**	**107 621**	**3 673**

Le produit net bancaire est en hausse de 3,7 M€ par rapport à 2017 (+3,4%).

L'évolution des commissions (-3,4 M€, soit - 4,0 %) trouve son origine en 2018 dans le fort recul des commissions de mouvements sur titres (-6 ,0 M€) lié au contexte défavorable des marchés boursiers, encore une fois partiellement compensé par les bonnes performances des forces commerciales. Globalement, la part des commissions dans le produit net bancaire représente 73,9 % en 2018, contre 79,6 % en 2017. On note 21,9 M€ de commissions nettes OPC et 42,5 M€ de commissions nettes d'assurance vie.

Le produit net d'intérêts et les résultats sur activités financières augmentent de 0,3 M€ (+ 2,2 %), en liaison avec les encours de crédits accordés dans le cadre d'opérations patrimoniales.

En 2018, le dividende perçu de la filiale CA Indosuez Gestion s'élève à 16,0 M€ (contre 9,6 M€ en 2017).

Les autres produits nets d'exploitation englobent des conventions de services assurés par la Banque.

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 14.1 FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Salaires et traitements	34 135	31 866	2 269
Charges sociales	15 739	14 902	837
Intéressement & Participation	2 620	2 728	-108
Impôts et taxes sur rémunérations	5 507	5 759	-252
FRAIS DE PERSONNEL	**58 001**	**55 255**	**2 746**

Les frais de personnel progressent de 2,75 M€ (+ 5,0 %) en liaison avec l'accroissement des effectifs (423 salariés actifs fin 2018 , contre 414 fin 2017) , les augmentations de salaires et la progression de la rémunération variable . La participation et l'intéressement des salariés calculés au titre de l'année 2018 s'élèvent à 2,6 M€ .

Un compte spécifique « Autres charges sociales » a été créé afin d'enregistrer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi. L'estimation du CICE au 31 décembre 2018 (247 K€) a été comptabilisée au crédit de ce compte de charge en contrepartie du compte de « Produits à recevoir IS », il n'y a pas de divergence entre les écritures dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés .

NOTE 14.2 AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Impôts et taxes	2 063	1 858	205
Autres frais administratifs	29 531	27 937	1 594
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	**31 594**	**29 795**	**1 799**

L'augmentation des Impôts et Taxes (- 0,2 M€) provient essentiellement des variations du prorata de TVA .

Les autres frais administratifs intègrent des coûts de prestations externes liés aux études du projet de migration du système d'information de la Banque (S2I) .

NOTE 14 - CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

NOTE 14.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'€uros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 806	2 216	-410
Dotations sur immobilisations incorporelles	234	445	-211
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**2 040**	**2 661**	**-621**

NOTE 15 - COUT DU RISQUE *(en milliers d'Euros)*

	31/12/2018	31/12/2017
Coût ou (produit) net sur créances douteuses (1)	61	(950)
Résultat net sur du hors-bilan clientèle	(1 126)	1 339
Résultat net sur autres provisions pour risques et charges	(1 504)	302
COUT (ou GAIN) NET DE L'EXERCICE	(2 569)	691

(1) dont charge (83 k€) liée à l'évolution des Normes comptables et internationales (IFRS 9) applicables à partir du 01/01/2018 .

En 2018, le produit des risques de hors-bilan Clientèle (litiges) soldés ou réduits en faveur de la Banque (dont 2 dossiers supérieurs à 0,1 M€) a été plus élevé que le coût des risques nouveaux ou supplémentaires (dont 2 dossiers provisionnés au delà de 0,1 M€) ; l'évolution favorable sur un dossier a par ailleurs permis la reprise d'une provision pour risques et charges de 1,5 M€ sur une Filiale de la Banque .

Le tableau ci-après détaille les différents mouvements constitutifs du coût du risque.

CREANCES / HORS-BILAN (en milliers d'Euros)	Pertes de créances	Utilisations	Dotations	Reprises	Rentrées de créances	TOTAL
Créances douteuses						
Clientèle (Crédits, titres)			83	(22)		61
Clientèle (hors-bilan)	44	(44)	455	(1 581)		(1 126)
Sous-total 1	*44*	*(44)*	*538*	*(1 603)*	*0*	*(1 065)*
Risques et charges						
Pertes de filiales				(1 504)		(1 504)
Autres risques						0
Sous-total 2	*0*	*0*	*0*	*(1 504)*	*0*	*(1 504)*
COUT (ou GAIN) DU RISQUE 2018	44	(44)	538	(3 107)	0	(2 569)

Le taux de couverture globale des créances douteuses de la Banque s'élève à 98 %, sans tenir compte des garanties détenues sur certains dossiers.

NOTE 16 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

ACTIFS IMMOBILISES (en milliers d'Euros)	Moins-values	Plus-values	Dotations	Reprises	TOTAL
GAINS NETS	-7			9	2

NOTE 17 - IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'Euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés	-2 269	-3 749

La Banque fait partie depuis le 1er janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

NOTE 18 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le montant brut des jetons de présence versé en 2018 au titre de l'exercice aux administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s élève à 31 442 Euros.

II) *DIVIDENDES*

Le 4 juin 2018 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 14,7 millions d Euros au titre de l'exercice 2017.

Le 15 juin 2017 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 18,0 millions d'Euros au titre de l'exercice 2016.

Le 15 juin 2016 CA Indosuez Wealth (France) a distribué un dividende de 24,2 millions d'Euros au titre de l'exercice 2015

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires et provisions sur honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2018 s'élève à :

- Cabinet ACA NEXIA : 119 K€ (dont 5 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (SACC))
- Cabinet EY : 119 K€ (dont 5 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (SACC))

7501 GED : 1957B17163 / 572 171 635 / B1 / CA INDOSUEZ W... http://lutecia/lutecia/ged/document.asp?a=1&gestion=1957B17163...

NOTE 20 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'Euros)

Sociétés	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote-part du capital %	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Prêts et avances	cautions et avals	CA DU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital										
1 - Filiales										
CA Indosuez Gestion	11 037	20 459	100 00	20 588	20 588	-	-	38 617	16 858	9 588
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1 - Filiales non reprises en A										
Filiales françaises (2)				8	0					0
2 - Participations non reprises en A										
Participations françaises (2)				1 226	468				-	0

(1) Hors résultat de l'exercice
(2) Dont entreprises dont CA Indosuez Wealth (France) est associée indéfiniment responsable :
SEP Aubin-Colombier

(*) *Chiffre 2018 non communiqué*